

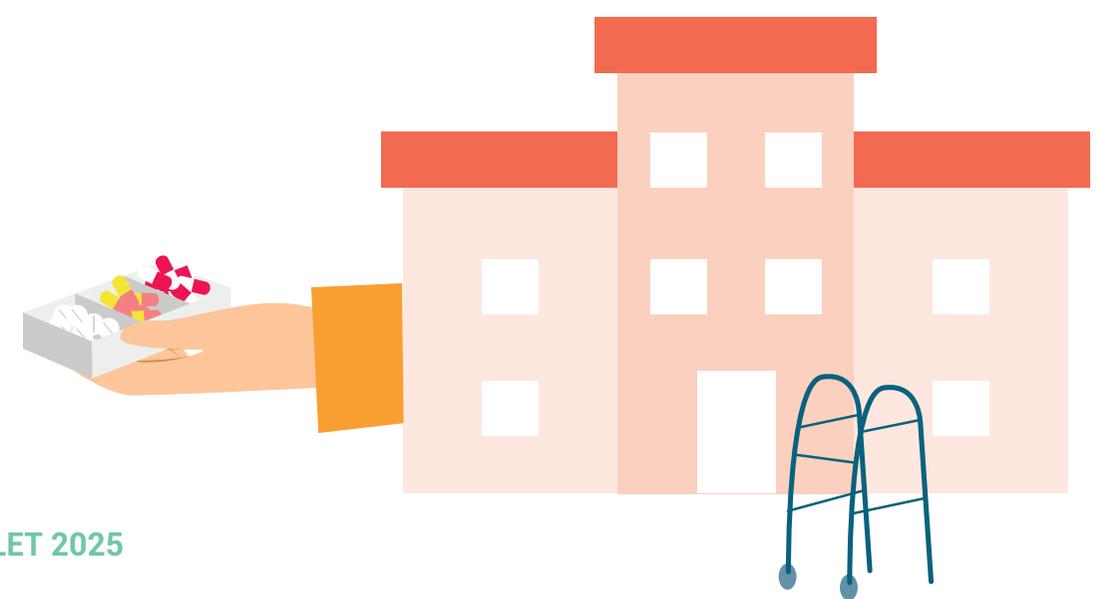
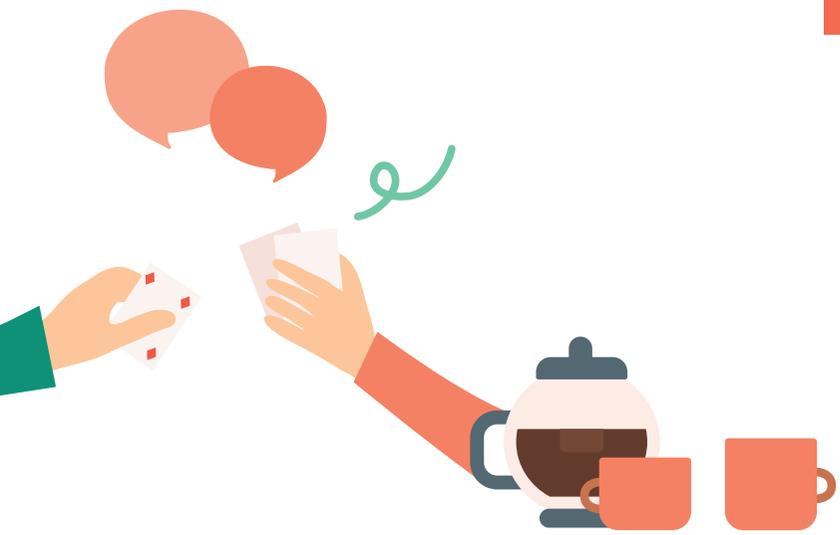


**LE DISPOSITIF LOCAL
D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS**
CENTRE DE RESSOURCES TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE



GRILLE DES VULNÉRABILITÉS ET ADAPTATIONS POTENTIELLES FACE À LA CRISE ÉCOLOGIQUE

SOLIDARITÉS SANTÉ



JUILLET 2025



DE QUOI PARLE-T-ON ?



Afin de faciliter l'identification de vulnérabilités et d'adaptations concrètes face à la crise écologique pour les structures et de leur proposer un outil le mieux adapté possible à leur réalité, il a été choisi de travailler avec une approche par sous-secteur des activités proposées par les structures de l'ESS du secteur des solidarités et de la santé.

Ces sous-secteurs permettent de regrouper des structures qui sont concernées par des vulnérabilités similaires face à la crise écologique, en raison du type d'activités qu'elles mettent en place, de leurs infrastructures et/ou de leur fonctionnement.

La définition des sous-secteurs d'activité a été réalisée avec le CRDLA Solidarités-Santé porté par l'Uniopss et a abouti à l'identification de 5 catégories :

L'animation sociale

Les établissements
médico-sociaux

La petite enfance

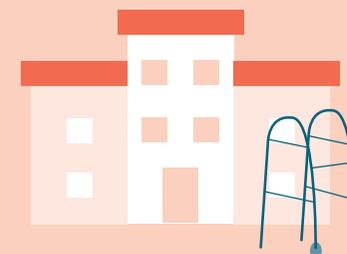
Les structures de l'hébergement
et du logement accompagné

Les services d'aide et
d'accompagnement à domicile

Pour chacun de ces sous-secteurs, ont été réalisés :

- * une **identification des principales vulnérabilités** face à la crise écologique, regroupées dans des grandes thématiques environnementales (déchets, mobilités, météo/climat, etc.) ;
- * un **inventaire des adaptations potentielles et actions à entreprendre** pour réduire ces vulnérabilités et engager sa transformation écologique, ainsi que des leviers techniques et financiers existants pour passer à l'action ;
- * un **recensement des difficultés** que peuvent rencontrer ces structures pour passer à l'action, ainsi que les limites jusqu'où l'action est possible au regard de l'objet de la structure, de ses capacités d'action et d'adaptation, et de l'activité proposée.

ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX



Établissements d'accueil et d'hébergement, médicalisés ou non :

- **pour personnes âgées** : établissement d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes (EHPAD), maison d'accueil et de résidence pour l'autonomie (MARPA), etc.
- **pour personnes en situation de handicap** : institut médico-éducatif (IME), maison d'accueil spécialisée (MAS), foyer d'hébergement (FH), foyer d'accueil médicalisé (FAM), etc.

Thématiques concernées en matière de vulnérabilités et d'adaptations potentielles face à la crise écologique pour les établissements médico-sociaux



CONSOMMATION



ÉNERGIE ET GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU



ALIMENTATION



DÉCHETS



MOBILITÉS



CONSOMMATION

LES VULNÉRABILITÉS

- * **Les normes d'hygiène et de désinfection** dans les établissements accueillant des publics vulnérables imposent l'usage de produits d'entretien potentiellement nocifs pour l'environnement et la santé des professionnel·les les manipulant régulièrement.
- * **L'inflation et l'augmentation du coût de nombreuses matières premières** pèsent sur les budgets contraints des structures et incitent à repenser les pratiques d'achat.

LES ADAPTATIONS À METTRE EN PLACE

Sensibiliser les équipes à une consommation responsable à l'échelle de la structure

- * **Sensibiliser et mobiliser** les équipes salariées, la gouvernance et les membres du Conseil de la Vie Sociale à l'enjeu d'une consommation responsable.

Limiter les achats à l'échelle de l'établissement

- * **Questionner l'ensemble des achats de l'établissement et les réduire quand c'est possible** (ex. : réaliser un état des lieux des achats et des fournisseurs, envisager la location de matériel, la mutualisation, le réemploi, etc.).
- * **Mettre en place une plateforme de mutualisation des achats entre plusieurs établissements** d'une même région/département.

Structurer une démarche d'achats responsables et favoriser l'achat de produits plus durables

- * **Réaliser une charte des achats responsables** à l'échelle de l'établissement en intégrant des critères environnementaux (ex. : proportion d'éléments issus du réemploi, périmètre géographique fixé, critères de durabilité, de réparabilité, etc.).
- * **Favoriser l'équipement en matériel issu du réemploi** dans la mesure du possible, en particulier le matériel médical reconditionné.
- * **Privilégier autant que possible l'usage de produits d'entretien écolabellisés** (ex. : NF Environnement ou l'éco-label Européen, etc.), former le personnel d'entretien à l'utilisation de ces produits et l'associer dans leur choix.

LES DIFFICULTÉS POUR AGIR

- * La mise en place d'une politique d'achat responsable relève avant tout d'une **action volontariste de la direction d'une structure**. Cela nécessite également d'être piloté et de mobiliser l'ensemble des personnes concernées (salarié·es / bénévoles / publics bénéficiaires).
- * La **méconnaissance des solutions existantes**, en particulier des offres de matériel issu du réemploi.
- * L'**écoconception du matériel médical** n'est pas toujours possible, faute d'opérateurs adaptés.
- * Les produits d'entretiens écolabellisés sont parfois **plus coûteux** pour les structures.

LES LEVIERS

LEVIERS TECHNIQUES

Les outils de sensibilisation

- * **Boîte à outils** sur la transition écologique et la santé de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes.
- * **Webconférence « Achats d'occasion : une bonne affaire pour le secteur de la santé »** dispensé par l'ANAP.

Structurer ses achats au sein de sa structure

- * Plateformes d'achats de matériel de seconde main (ex. : le **Réseau Envie Autonomie** pour du matériel médical reconditionné).
- * **Labels Environnementaux de l'ADEME catégorie « entretien et nettoyage »** : identification et analyse par l'ADEME des différents labels environnementaux existants.
- * **Carteco**, la carte des structures de l'ESS qui font la transition écologique : identifier des structures de l'ESS du territoire qui proposent une offre de réemploi (matériel médical reconditionné, équipements informatiques, etc.).
- * **L'UNADERE** permet la mutualisation des achats pour les structures de l'ESS sur un très grand nombre d'équipements, services et consommables, notamment pour la mobilité.



ÉNERGIE ET GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

LES VULNÉRABILITÉS

- * **L'augmentation du coût de l'énergie** fragilise le modèle économique des structures.
- * **La vétusté de certaines infrastructures** (passoire énergétique, fuites d'eau, équipements mal entretenus, etc.) peut engendrer des coûts supplémentaires conséquents.
- * **La multiplication des événements climatiques extrêmes** (canicule, vague de froid) entraîne des hausses de consommation énergétique pour maintenir des conditions d'accueil des publics bénéficiaires favorables. Cette vulnérabilité est d'autant plus forte que l'accueil de publics vulnérables dans les établissements médico-sociaux exige de respecter des conditions sanitaires spécifiques en matière d'isolation thermique, de température minimum et de salubrité.
- * **La mise en œuvre du décret tertiaire**, qui impose une réduction des consommations énergétiques sur les locaux d'une surface supérieure à 1 000 m², peut impacter le budget et l'organisation interne des structures concernées car elle nécessite des investissements, du temps et des compétences techniques qui leur font souvent défaut.
- * **La baisse de la ressource en eau disponible et/ou une mauvaise qualité de l'eau** liée à diverses pollutions extérieures peuvent avoir des impacts sur l'approvisionnement en eau de la structure. Cette ressource est pourtant nécessaire pour assurer certains usages médicaux (stérilisation, laveurs, désinfecteurs, etc.), des usages alimentaires et sanitaires (toilettes des patient-es, etc.).

LES ADAPTATIONS À METTRE EN PLACE

- * **Objectiver les consommations énergétiques**, en effectuant par exemple un état des lieux de la consommation énergétique annuelle de la structure, au regard de ces usages et des postes de consommation courante (eau, électricité, gaz, etc.).
- * **Mettre en place un plan d'optimisation de la consommation énergétique et en eau de la structure**, en fonction des différents postes de dépense : limiter autant que possible le recours à la climatisation ou au chauffage, optimiser la puissance du chauffage et des éclairages en fonction des heures de la journée, mettre en place des compteurs d'eau et d'électricité, mettre en place un thermostat, etc.
- * **Faire évoluer les pratiques et les usages**, en sensibilisant les salarié-es, les bénévoles et les publics bénéficiaires aux enjeux de sobriété énergétique et aux comportements écoresponsables (ex. : éteindre les lumières, couper l'eau, fermer la porte, etc.).
- * **Choisir un fournisseur d'énergies renouvelables de l'ESS.**
- * **Réaliser les travaux d'entretien et d'amélioration des installations techniques** : isoler les réseaux de chaleur, réparer les fuites d'eau, mettre en place des minuteurs, passer tout l'éclairage en LED, etc.
- * **Réaliser des travaux de rénovation du bâti pour lutter contre le gaspillage énergétique** et réduire les impacts du dérèglement climatique (rénovation de l'infrastructure, installation d'un système de chauffage et de climatisation économe, installation de cuves de récupération des eaux de pluie, de sanitaires économes en eau, végétaliser le bâtiment, peindre le toit en blanc afin de conserver la fraîcheur, etc.).
- * **Mettre en place des adaptations permettant de réduire les impacts des événements climatiques extrêmes** sur son bâti (ex. : végétaliser le bâtiment, peindre le toit en blanc afin de conserver la fraîcheur, etc.).
- * **Envisager la mise en place d'infrastructures d'énergies renouvelables** quand c'est possible dans une logique d'autoconsommation énergétique (ex. : petite éolienne, panneaux photovoltaïques sur les toitures, etc.).

LES DIFFICULTÉS POUR AGIR

- * **Faire évoluer les pratiques** au sein de sa structure suppose une **politique volontariste et persévérante de la part des dirigeant-es**. Cela nécessite également une implication des salarié-es, bénévoles et publics bénéficiaires inscrite dans la durée.
- * Certaines structures ne sont pas propriétaires des bâtiments et équipements dont elles ont l'usage : **les travaux de rénovation énergétique du bâti dépendent donc de décisions qui ne relèvent pas de leur responsabilité**. Les structures ont donc d'abord à convaincre les collectivités territoriales et/ou les bailleurs sociaux de l'intérêt d'engager de telles démarches.
- * **Engager des travaux de rénovation énergétique nécessite de l'anticipation : organisationnelle** (fermeture partielle ou totale de la structure) **et budgétaire** (pour rechercher les leviers financiers et planifier le coût des travaux sur le long terme). Dans des établissements accueillant du public, en particulier des publics vulnérables, la fermeture d'un établissement pour effectuer des travaux est particulièrement compliquée.
- * Les investissements nécessaires à la rénovation ou à l'amélioration du bâti constituent un **coût conséquent** pour la structure.

LES LIMITES JUSQU'OUÙ L'ACTION EST POSSIBLE

- * La priorité des établissements sociaux et médico-sociaux reste la **santé des publics accueillis, qui peut conditionner certaines mesures de sobriété**. Par exemple, en EHPAD, la température hivernale intérieure préconisée est de 21-22°C au lieu des 19°C préconisés par l'ADEME.

LES LEVIERS

LEVIERS TECHNIQUES

Les outils de sensibilisation

- * Webconférence de l'ANAP : [Coût de l'énergie, 10 conseils pour réduire durablement sa facture](#).
- * **Veille réglementaire environnementale « énergie » du CRDLA Transformation écologique** : mieux comprendre les réglementations qui s'imposent à ma structure pour mieux y répondre.

Passer à l'action

- * Audit énergétique et/ou bilan carbone de son bâtiment : outils permettant d'objectiver l'impact environnemental du bâtiment.
- * **Fiches de capitalisation** sur la transition énergétique des établissements médico-sociaux réalisées par négaWatt (fiches réalisées dans le cadre d'un accompagnement DLA en Grand Est).
- * **Boîte à outils** sur la transition écologique et la santé de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes.
- * Se faire accompagner par l'**Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC)** de son territoire ou un conseiller-ère énergétique.
- * **Méthodologie d'élaboration d'un plan d'approvisionnement en eau potable en prévision d'une situation d'urgence** de l'Agence Régionale de Santé de Centre-Val de Loire.

LEVIERS FINANCIERS

- * Se renseigner sur les aides existantes auprès de sa collectivité territoriale.



ALIMENTATION

LES VULNÉRABILITÉS

- * **Concilier les impératifs alimentaires et nutritionnels de publics vulnérables et le nouveau cadre réglementaire de la restauration collective peut impacter le budget** des structures concernées et nécessiter de **revoir leurs chaînes d'approvisionnement**, leurs choix de prestataires, etc. En particulier, depuis 2024, la restauration collective doit composer les repas avec 50% de produits dits durables, dont 20% issus de l'agriculture biologique.
- * **L'accès à une alimentation de qualité pour tou-ttes est un enjeu écologique, sanitaire et social**, porté par de nombreuses structures du secteur. Or les coûts d'une nourriture de qualité augmentent, et ce d'autant plus que les évolutions climatiques impactent la production agricole. Cela peut avoir des conséquences sur le modèle économique des structures et/ou sur la santé des publics accueillis.

LES ADAPTATIONS À METTRE EN PLACE

Sensibiliser les équipes et les publics bénéficiaires à une consommation alimentaire responsable

- * Lorsqu'il existe une équipe en charge de la préparation des repas au sein de la structure, la **mobiliser autour des enjeux d'une alimentation durable, de qualité et de saison** : favoriser les plats à base de fruits et légumes de saison, de sources de protéines diversifiées, sensibiliser le personnel de cuisine aux différents labels existants sur l'alimentation afin d'identifier les aliments de qualité, durables et issus d'une agriculture biologique et/ou locale.
- * **Associer les publics accueillis à la préparation de repas** dans le cadre d'ateliers de sensibilisation (produits de saison, anti-gaspi), à l'entretien d'un potager et à la cueillette.

Structurer une démarche d'achat alimentaire responsable

- * **Identifier et sourcer sur le territoire les différents acteurs de l'alimentation** permettant de structurer sa chaîne d'approvisionnement en produits locaux et issus de l'agriculture biologique.
- * Lorsque les établissements n'ont pas de cuisine centrale et font appel à des prestataires de restauration collective, **intégrer des clauses dans les cahiers des charges afin de privilégier une offre durable et de qualité**.
- * **Définir une politique d'achats responsables** pour la structure, en coopération avec des producteurs locaux et/ou solidaires.
- * **Participer à des groupements d'achats** entre les structures d'un même territoire et avec des besoins similaires.

Agir pour la réduction du gaspillage alimentaire à l'échelle de la structure

- * **Questionner l'ensemble des achats alimentaires de l'établissement et réduire le gaspillage alimentaire** (ex. : réaliser un état des lieux des achats et des fournisseurs, des quantités consommées par les différents publics, des postes de gaspillage les plus importants en vue de les réduire, etc.).

LES DIFFICULTÉS POUR AGIR

- * **Les habitudes alimentaires sont des marqueurs sociaux, culturels et générationnels forts** qu'il peut être difficile, voire déstabilisant, de remettre en question chez certaines personnes, publics accueillis comme professionnel-les.
- * **La méconnaissance des solutions existantes** en matière d'alimentation peut rendre difficile le passage à l'action.
- * S'approvisionner en produits locaux, de saison, issus de l'agriculture biologique ou faire appel à des prestataires engagés peut représenter un **investissement financier et organisationnel important**, que tous les établissements ne peuvent pas se permettre, compte-tenu de leur budget contraint.
- * Les **impératifs d'alimentation** en texture modifiée (haché ou mixé) ou enrichie pour lutter contre les problèmes de dénutrition limitent les choix d'aliments de qualité.

LES LEVIERS

LEVIERS TECHNIQUES

Les outils de sensibilisation aux enjeux d'une alimentation durable

- * **Boîte à outil** sur la transition écologique et la santé de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes.
- * **Veille réglementaire environnementale « alimentation durable » du CRDLA Transformation écologique** : mieux comprendre les réglementations qui s'imposent à ma structure pour mieux y répondre.

Structurer sa démarche d'approvisionnement alimentaire

- * Réaliser une veille sur le Projet Alimentaire Territorial de sa commune/son département.
- * **Labels Environnementaux de l'ADEME** catégorie « alimentation » : identification et analyse par l'ADEME des différents labels environnementaux existants.
- * Travailler en partenariat avec des acteurs locaux en s'orientant vers les épiceries sociales et solidaires et autres réseaux locaux (ex. : le **réseau VRAC**, le **Réseau Coccagne**, etc.).
- * Faire appel à des structures permettant de structurer la chaîne d'approvisionnement et de faciliter la mise en relation avec des producteurs locaux (ex. : **Réseau Manger Bio**, etc.).
- * Plateforme **Ma cantine** du ministère de l'Alimentation et de la Souveraineté alimentaire : à destination des gestionnaires de restaurants collectifs et de leurs convives, elle propose des informations et un accompagnement dans la mise en œuvre des obligations de la loi Egalim et de la loi Climat et résilience.
- * Plateforme **« Mon Restau Responsable »** : créée par la Fondation pour la nature et l'homme et le réseau Restau'Co, cette plateforme permet d'évaluer ses pratiques et de définir des engagements dans sa gestion de la restauration collective.



DÉCHETS

LES VULNÉRABILITÉS

- **La production de déchets dans des lieux à usage collectif est souvent importante et peu rationalisée.** Or, le traitement des déchets constitue un coût et une organisation pour les structures, qui risque d'augmenter dans un contexte de crise environnementale où les acteurs sont enjointés à réduire leur production de déchets (alimentaires comme non-alimentaires).
- **Des changements de pratiques importants, voire des investissements,** sont attendus des structures pour se conformer aux récentes évolutions réglementaires les obligeant notamment à réduire le gaspillage (alimentaire ou non) et l'emploi du plastique à usage unique, ainsi qu'à mettre en place une gestion sélective des biodéchets.
- **Dans les établissements médicalisés, la production de déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI), leur impose d'en assurer le tri, le stockage sécurisé avant collecte et la traçabilité.**

LES ADAPTATIONS À METTRE EN PLACE

Identifier sa production de déchets et agir pour la réduire

- **Faire un état des lieux de la production de déchets** à l'échelle de la structure pour identifier les principales actions à mettre en place.
- **Mettre en place des actions pour réduire la production de déchets et le gaspillage** (ex. : favoriser le don du matériel informatique, le don de denrées aux associations d'aide alimentaire, etc.).

Mettre en place le tri des déchets

- **Inventorier les sources de déchets** en identifiant les types de déchets produits, leur nature, leurs caractéristiques et leur localisation dans l'établissement et déterminer les filières de traitement adaptées.
- Si la structure utilise le service public de gestion des déchets pour ses déchets d'entreprise en tant que déchets assimilés, **s'informer auprès de sa collectivité territoriale des modalités de gestion des déchets** (tarifs en vigueur, consignes de tri, jours de ramassage, équipements et signalétiques mis à disposition, etc.).
- **Une fois les filières de traitement adaptées identifiées, réaliser des contrats de gestion des déchets avec les opérateurs adéquats.** Pour les établissements sociaux et médico-sociaux, cela peut nécessiter l'intervention de prestataires spécialisés dans la collecte et la gestion des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI).
- **Sensibiliser, dans la mesure du possible, les équipes et les publics bénéficiaires au tri des déchets** en mettant en place une signalétique identifiable et utilisable par tous (ex. : poubelles de tri avec les infographies des bons gestes de tri) et en animant des ateliers pour partager l'enjeu.
- **Indiquer les consignes de tri des déchets** à prendre en compte dans le contrat de prestation de nettoyage de l'établissement afin de s'assurer du bon respect des consignes de tri des déchets, et ce, au-delà d'une simple sensibilisation des équipes de nettoyage.

Favoriser le réemploi et la réutilisation

- **Limiter autant que possible le recours à des produits à usage unique.**
- **Favoriser le don du matériel non utilisé,** en particulier du matériel médical, aux structures de l'ESS spécialistes du réemploi.

LES DIFFICULTÉS POUR AGIR

- La mise en place de mesures de réduction et de tri des déchets **nécessite une connaissance partagée des enjeux, puis l'engagement et l'implication dans la durée de tou-ttes utilisateur-rices** des locaux (salarié-es, bénévoles, publics bénéficiaires, prestataires de nettoyage). Cela demande du temps et de la persévérance dans la sensibilisation.
- Lorsque la prestation de nettoyage est déléguée, **il peut être difficile de s'assurer de la réalisation effective du tri des déchets,** et cela peut conduire à la mise en place de malus dans le contrat de nettoyage en cas de non-respect des consignes de tri.

LES LEVIERS

LEVIERS TECHNIQUES

Outils techniques et réglementation applicable

- **Plateforme de l'ANAP** : outils à destination des établissements pour améliorer la prévention et la gestion des déchets.
- **Boîte à outils** sur la transition écologique et la santé de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes – rubrique déchets.
- **Veille réglementaire environnementale « déchets » du CRDLA Transformation écologique** : mieux comprendre les réglementations qui s'imposent à ma structure pour mieux y répondre.

Tri et suivi des déchets

- **Trackdéchets** : plateforme réglementaire développée par le ministère de la Transition écologique visant à dématérialiser la traçabilité des déchets dangereux. Son utilisation devrait devenir obligatoire pour les DASRI en 2025.
- Page sur le tri des déchets du [ministère de la Transition écologique](#).
- Outils mis à disposition par [Citeo](#) pour expliquer les consignes de tri des emballages.

Sensibilisation

- S'appuyer sur les acteurs de l'éducation à l'environnement et utiliser les outils d'éducation populaire pour sensibiliser et mobiliser les personnes sur la réduction et le tri des déchets (ex. : [Zero Waste France](#), association mettant à disposition des outils, infographies, défis, etc. sur la prévention et la réduction des déchets).

Réemploi

- **Carteco**, la carte des structures de l'ESS qui font la transition écologique : identifier des structures de l'ESS à qui donner ses équipements encore utilisables pour en assurer le réemploi (matériel médical reconditionné, équipements informatiques, etc.).



MOBILITÉS

LES VULNÉRABILITÉS

- * L'augmentation du coût des carburants pénalise la mobilité des publics accueillis et des professionnel·les, en particulier dans l'usage de voitures individuelles.
- * La crise écologique implique une action de l'ensemble des acteurs. À ce titre, les structures qui ne s'engagent pas dans une transformation de leur modèle, notamment sur les enjeux de mobilités, sont moins résilientes face aux changements sociétaux qui en découlent, et doivent faire face à des évolutions (de comportements sociaux, réglementaires, etc.) qui s'imposent à elles (ex. : accès à des publics qui n'ont pas de véhicule individuel, nouvelles réglementations, contrainte dans le renouvellement des flottes de véhicules, etc.). Cela peut engendrer des coûts supplémentaires (investissements, ressources humaines) pour les structures.
- * L'absence de transports en commun ou la mauvaise desserte des lieux (notamment en milieu rural) contraint à l'usage de la voiture individuelle alors même que son utilisation est de plus en plus encadrée pour répondre aux impératifs de la crise écologique et du fait de la hausse des prix des carburants.

GRILLE RÉALISÉE EN PARTENARIAT AVEC



LES ADAPTATIONS À METTRE EN PLACE

Encourager les mobilités plus responsables

- * Communiquer sur l'offre de transport en commun lorsqu'elle existe (mise à disposition et/ou distribution des plans d'accès et des horaires auprès des familles à l'accueil).
- * Solliciter sa collectivité locale pour le développement d'infrastructures de transports en commun ou de voies cyclables sécurisées desservant le lieu.
- * Inciter au covoiturage entre les publics bénéficiaires et entre les aidant-es (ex. : mise en relation, plateforme de co-voiturage sur le site internet de la structure, etc.).
- * Promouvoir les mobilités actives (marche, trottinette, vélo), quand cela est possible : proposer un garage à poussettes sécurisé, mettre des espaces de stationnement sécurisés pour les vélos à disposition, communiquer sur ce mode de transport.

Réduire l'impact écologique lié à la mobilité des équipes salari·es et bénévoles

- * Étudier les habitudes de transport des membres de l'équipe pour engager une réflexion collective sur l'optimisation des déplacements, au regard de l'organisation du travail de la structure : ajustement des horaires aux horaires de transport en commun, mise en relation pour le co-voiturage, mutualisation des véhicules professionnels, etc.
- * Communiquer auprès des salarié-es sur les aides existantes concernant la mobilité durable : la prime à la conversion, le bonus écologique, etc.
- * Encourager les mobilités douces auprès des équipes salariées et bénévoles, dans la mesure du possible (ex. : mise en place d'un forfait « mobilité durable », prêt de vélos, mise à disposition d'un abonnement à un service de vélopartage, création de garages à vélo sécurisés, mise à disposition d'outils pour les petites réparations de vélo, etc.).
- * Encourager la mutualisation des flottes de véhicules, dans la mesure du possible, entre plusieurs établissements situés sur un même site, en particulier si les établissements ont la même association gestionnaire.
- * Investir (en achat ou en location) dans des flottes de vélos et/ou de véhicules décarbonés pour les déplacements des salarié-es.
- * Former les équipes salariées à l'écoconduite responsable permettant de réduire la pollution émise par le véhicule et d'optimiser la consommation du carburant.

LES DIFFICULTÉS POUR AGIR

- * La méconnaissance des alternatives au transport en véhicule individuel et des réglementations en vigueur peut limiter le passage à l'action.
- * Les solutions possibles en matière d'adaptation des moyens de transports sont à étudier au cas par cas, au regard des spécificités territoriales d'implantation des structures (milieu rural, zone urbaine mal desservie par les transports, distance entre la structure et les lieux d'habitation des personnes, etc.) mais aussi des impératifs liés à la prise en charge des personnes à mobilité réduite.
- * La mise en place de certaines actions pour favoriser la mobilité plus responsable ou répondre aux réglementations sur les mobilités (ex. : espaces de stationnement vélo, changement d'une flotte de véhicules, bornes de recharges pour véhicules électriques, etc.) peut constituer un coût important pour les structures, et peut aussi relever de la responsabilité de la collectivité pour des infrastructures présentes sur l'espace public.

LES LEVIERS

LEVIERS TECHNIQUES

- * Boîte à outil sur la transition écologique et la santé de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes.
- * Veille réglementaire environnementale « mobilités » du CRDLA Transformation écologique : mieux comprendre les réglementations qui s'imposent à ma structure pour mieux y répondre.

LEVIERS FINANCIERS

- * Aides d'État pour faciliter l'accès à une mobilité décarbonée pour les structures ou directement pour les équipes salariées :
 - * Réduction d'impôt sur les sociétés pour la mise à disposition d'une flotte de vélos à destination de ses équipes salariées.
 - * Bonus écologique pour accompagner l'acquisition et la location de véhicules peu polluants.
 - * Prime à la conversion pour favoriser l'acquisition de vélos électriques et de véhicules peu polluants si, dans le même temps, l'ancien véhicule diesel ou essence est mis au rebut.
 - * Forfait mobilité durable : l'employeur peut prendre en charge les frais de transports personnels de ses équipes salariées lors de leur trajet domicile/travail si elles utilisent un moyen de transport alternatif à la voiture individuelle.
- * Se renseigner auprès de sa collectivité sur les aides complémentaires à ces dispositifs.
- * Programme Alvéole + : jusqu'en 2025, la Fédération des usagers de la bicyclette (FUB) finance entre 40 et 60 % de la création de stationnements vélos sécurisés et accompagne sur la maîtrise d'ouvrage.





ANIMATION SOCIALE



Structures qui accueillent du public en journée (enfants, adolescent-es, adultes) pour la réalisation d'activités diverses, dans des locaux le plus souvent mis à disposition ou loués par une collectivité ou un bailleur social.

Centres sociaux, Espaces de Vie Sociale (EVS), maisons de quartier, Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)...

Thématiques concernées en matière de vulnérabilités et d'adaptations potentielles face à la crise écologique pour les structures de l'animation sociale



CONSOMMATION



ÉNERGIE ET GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU



DÉCHETS



MOBILITÉS



CONSOMMATION

LES VULNÉRABILITÉS

- *L'inflation et l'augmentation du coût de nombreuses matières premières pèsent sur les budgets contraints des structures et incitent à repenser les pratiques d'achat alimentaires comme non alimentaires.
- *Certains produits utilisés pour le nettoyage des locaux peuvent être nocifs pour l'environnement et la santé des personnes, tout particulièrement celle du personnel d'entretien.

LES ADAPTATIONS À METTRE EN PLACE

- Penser son offre éducative en lien avec la sensibiliser les équipes salariées, la gouvernance et les publics bénéficiaires à une consommation responsable**
- *Réaliser des ateliers autour d'une alimentation durable : mettre en place des ateliers de cuisine pour apprendre à réaliser des plats avec des denrées de saison, installer un jardin partagé au sein de l'établissement quand c'est possible, etc.
 - *Organiser des sessions de trocs, dons, vide-greniers avec les publics bénéficiaires afin de sensibiliser et favoriser le réemploi dans un souci d'allongement de la durée de vie des équipements.
- Limiter les achats à l'échelle de la structure**
- *Réaliser un état des lieux des achats et des fournisseurs et réfléchir à leur réduction ou à leur amélioration quand c'est possible (ex. : louer du matériel, utiliser du matériel issu du réemploi, etc.).
- Structurer une démarche d'achat responsable et favoriser l'achat de produits durables**
- *Réaliser une charte des achats responsables à l'échelle de la structure, en y intégrant des critères environnementaux (ex. : proportion d'éléments issus du réemploi, périmètre géographique fixé, achats de produits alimentaires en coopération avec des producteurs locaux, etc.).
 - *Repenser ses achats et son rapport avec le territoire où se situe le lieu d'activité : favoriser des circuits de proximité, mettre en place des partenariats avec des fournisseurs et producteurs locaux en privilégiant les acteurs de l'ESS. Pour l'alimentaire, préférer des produits issus de l'agriculture biologique, de saison et végétariens.
 - *Utiliser exclusivement des produits d'entretien ecolabellisés (ex. : NF Environnement ou l'éco-label Européen, etc.).
 - *Former le personnel, notamment le personnel d'entretien, à l'utilisation de produits écologiques et l'associer dans le choix des produits ménagers.
 - *Favoriser l'approvisionnement en matériels issus du réemploi (jouets, meubles, fournitures de bureau, matériel informatique, etc.) en s'appuyant notamment sur les éco-organismes et/ou les ressourceries et recycleries présentes sur le territoire.
 - *Investir autant que possible dans du matériel durable.

LES DIFFICULTÉS POUR AGIR

- *La mise en place d'une politique d'achat responsable relève avant tout d'une action volontariste de la direction d'une structure. Cela nécessite également d'être pilotée et de mobiliser l'ensemble des personnes concernées (salariés / bénévoles / bénéficiaires).
- *La méconnaissance des solutions existantes, en particulier des offres de matériel issu du réemploi.
- *Les produits d'entretiens ecolabellisés et les produits « durables » (alimentation biologique, matériel éco-conçu) sont parfois plus coûteux pour les structures.

LES LEVIERS

LEVIERS TECHNIQUES

Réemploi

- *Carteco, la carte des structures de l'ESS qui font la transition écologique : identifier des structures du réemploi sur son territoire et/ou celles susceptibles d'animer des ateliers de sensibilisation mais également les structures œuvrant sur les enjeux d'alimentation durable.
- *Travailler en partenariat avec des acteurs locaux en s'orientant vers les épiceries sociales et solidaires et autres réseaux locaux (ex. : le [réseau VRAC](#), le [Réseau Coccagne](#), etc.).
- *Se rapprocher des éco-organismes et réseaux spécialisés afin d'identifier des offres de réemploi sur les filières concernées :
 - * Mobilier professionnel : [Valdelia](#), [Ecomaison](#)
 - * Jouets : [Ecomaison](#), réseau [Rejouons solidaire](#) (réseau des recycleries spécialistes des jouets)
 - * Équipements électriques et électroniques : [Ecologic](#), [Ecosystem](#)

Labellisation

- *Labels environnementaux de l'ADEME : identification et analyse par l'ADEME des différents labels environnementaux existants.





ÉNERGIE ET GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

LES VULNÉRABILITÉS

- * **L'augmentation du coût de l'énergie** fragilise le modèle économique des structures.
- * **La vétusté de certaines infrastructures** (passoire énergétique, fuites d'eau, équipements mal entretenus, etc.) peut engendrer des coûts supplémentaires conséquents.
- * **La multiplication des événements climatiques extrêmes** (canicule, vague de froid) entraîne des hausses de consommation énergétique pour maintenir des conditions d'accueil des publics bénéficiaires favorables.
- * **La mise en œuvre du décret tertiaire**, qui impose une réduction des consommations énergétiques sur les locaux d'une surface supérieure à 1000 m², peut impacter le budget et l'organisation interne des structures concernées car elle nécessite des investissements, du temps et des compétences techniques qui leur font souvent défaut.

LES ADAPTATIONS À METTRE EN PLACE

- * **Objectiver les consommations énergétiques**, en effectuant par exemple un état des lieux de la consommation énergétique annuelle de la structure, au regard de ces usages et des postes de consommation courante (eau, électricité, gaz, etc.).
- * **Mettre en place un plan d'optimisation de la consommation énergétique de la structure**, en fonction des différents postes de dépense : limiter autant que possible le recours à la climatisation ou au chauffage, optimiser la puissance du chauffage et des éclairages en fonction des heures de la journée, mettre en place des compteurs d'eau et d'électricité, mettre en place un thermostat, etc.
- * **Optimiser l'utilisation des locaux** : coordonner le planning d'occupation des locaux et des activités pour optimiser les temps de chauffage et éviter les heures creuses.
- * **Faire évoluer les pratiques et les usages**, en sensibilisant les salarié-es, les bénévoles et les publics bénéficiaires aux enjeux de sobriété énergétique et aux comportements écoresponsables (ex. : éteindre les lumières, couper l'eau, fermer la porte, etc.).
- * **Réaliser les travaux d'entretien et amélioration des installations techniques** : isoler les réseaux de chaleur, réparer les fuites d'eau, mettre en place des minuteurs, passer tout l'éclairage en LED, etc.
- * **Choisir un fournisseur d'énergies renouvelables de l'ESS.**
- * **Envisager la mise en place d'infrastructures d'énergies renouvelables dans une logique d'autoconsommation énergétique** quand c'est possible (ex. : petite éolienne, panneaux photovoltaïques, etc.).
- * **Réaliser des travaux de rénovation du bâti pour lutter contre le gaspillage énergétique** et réduire les impacts du dérèglement climatique (rénovation de l'infrastructure, installation d'un système de chauffage et de climatisation économe, installation de cuves de récupération des eaux de pluie, de sanitaires économes en eau, végétaliser le bâtiment, peindre le toit en blanc afin de conserver la fraîcheur, etc.).

LES DIFFICULTÉS POUR AGIR

- * **Faire évoluer les pratiques au sein de sa structure** suppose une politique volontariste et persévérante de la part des dirigeant-es. Cela nécessite également une implication des salarié-es, bénévoles et publics bénéficiaires, inscrite dans la durée.
- * **Engager des travaux de rénovation énergétique nécessite de l'anticipation organisationnelle** (fermeture partielle ou totale de la structure) **et budgétaire** (recherche des leviers financiers et planification du coût des travaux sur le long terme).
- * **Dans le cas où le bâtiment utilisé est classé « bâtiment historique », les travaux de rénovation sont conditionnés à une réglementation spécifique** qui peut alourdir, voire freiner, toute possibilité d'intervention de la part d'un locataire ou d'un propriétaire.
- * La plupart du temps, les structures ne sont pas propriétaires des bâtiments et équipements dont elles ont l'usage : **les travaux de rénovation énergétique du bâti dépendent donc de décisions qui ne relèvent pas de leur responsabilité**. Les structures ont donc d'abord à convaincre les collectivités territoriales et/ou les bailleurs sociaux de l'intérêt d'engager de telles démarches.
- * Les investissements nécessaires à la rénovation ou à l'amélioration du bâti constituent un **coût conséquent** et souvent trop important pour la structure, qu'elle soit locataire ou propriétaire des locaux.

LES LEVIERS

LEVIERS TECHNIQUES

Comprendre et identifier les enjeux

- * **Veille réglementaire environnementale « énergie » du CRDLA Transformation écologique** : mieux comprendre les réglementations qui s'imposent à ma structure pour mieux y répondre.

Passer à l'action

- * **Audit énergétique et/ou bilan carbone** de son bâtiment : outils permettant d'objectiver l'impact environnemental du bâtiment.
- * **Se faire accompagner par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC)** de son territoire ou un-e conseiller-ère énergétique.

Mobiliser les acteurs

- * S'appuyer sur les publications des réseaux sectoriels ou autres acteurs de la transformation écologique. Ex. : **Publication de la FCSF « Centres sociaux pour une transformation écologique, solidaire et citoyenne »** : mise en perspective, exemples, outils.
- * S'appuyer sur les acteurs de l'éducation de l'environnement et utiliser les outils d'éducation populaire pour sensibiliser et mobiliser les personnes : fresques, ateliers ou autres supports et activités de sensibilisation aux comportements écoresponsables.

LEVIERS FINANCIERS

- * **Se renseigner sur les aides existantes** auprès de sa collectivité territoriale.



DÉCHETS

LES VULNÉRABILITÉS

- * **La production de déchets dans des lieux à usage collectif est souvent importante et peu rationalisée.** Or, le traitement des déchets constitue un coût et une organisation pour les structures, qui risque d'augmenter dans un contexte de crise environnementale où les acteurs sont enjoins à réduire leur production de déchets (alimentaires comme non-alimentaires).
- * **Des changements de pratiques importants, voire des investissements,** sont attendus des structures pour se conformer aux récentes évolutions réglementaires les obligeant notamment à réduire le gaspillage (alimentaire ou non) et l'emploi du plastique à usage unique, ainsi qu'à mettre en place une gestion sélective des biodéchets.

LES ADAPTATIONS À METTRE EN PLACE

Identifier sa production de déchets et agir pour la réduire

- * **Faire un état des lieux de la production de déchets** à l'échelle de la structure pour identifier les principales actions à mettre en place.
- * **Mettre en place des actions pour réduire la production de déchets et le gaspillage** (ex. : encourager l'usage des gourdes plutôt que des bouteilles en plastique, organiser des ateliers de cuisine anti-gaspillage, favoriser le don du matériel informatique, etc.).

Mettre en place le tri des déchets

- * **Inventorier les sources de déchets** en identifiant les types de déchets produits, leur nature, leurs caractéristiques et leur localisation dans l'établissement et déterminer les filières de traitement adaptées.
- * **Une fois les filières de traitement adaptées identifiées,** si les locaux sont mis à disposition par la collectivité territoriale, s'informer auprès de celle-ci de l'organisation du système de tri et de collecte des déchets, sinon, réaliser des contrats de gestion des déchets avec les opérateurs adéquats.
- * **Sensibiliser, dans la mesure du possible, les équipes, les bénévoles, les publics bénéficiaires au tri des déchets** en mettant en place une signalétique identifiable et utilisable par tou-t'es (ex. : poubelles de tri avec les infographies des bons gestes de tri) et en animant des ateliers pour partager l'enjeu.
- * **Indiquer les consignes de tri des déchets** à prendre en compte dans le contrat de prestation de nettoyage de l'établissement afin de s'assurer du bon respect des consignes de tri des déchets, et ce, au-delà d'une simple sensibilisation des équipes de nettoyage.

Favoriser le réemploi et la réutilisation

- * **Limiter autant que possible le recours à des produits à usage unique.**
- * **Organiser et réaliser des dons auprès des particuliers ou des structures locales** du réemploi solidaire pour les produits et équipements qui ne seront pas réutilisés par la suite.
- * **Inciter les publics bénéficiaires à adopter des habitudes de réemploi en organisant des événements dédiés** (ex. : vide grenier, bourse aux vêtements, boîte à livres/jouets, repair café, etc.).

LES DIFFICULTÉS POUR AGIR

- * La mise en place de mesures de réduction et de tri des déchets nécessite une connaissance partagée des enjeux, puis l'engagement et l'implication dans la durée du plus grand nombre d'utilisateur-rices des locaux (salarié-es, bénévoles, publics bénéficiaires, prestataires de nettoyage). **Cela demande du temps et de la persévérance dans la sensibilisation.**
- * Lorsque la prestation de nettoyage est déléguée, **il peut être difficile de s'assurer de la réalisation effective du tri des déchets.** Prévoir un dispositif de malus dans le contrat de nettoyage en cas de non-respect des consignes de tri constitue un levier pour inciter le prestataire de nettoyage à respecter le cadre de tri pré-établi.

LES LEVIERS

LEVIERS TECHNIQUES

Réglementation applicable

- * **Veille réglementaire environnementale « déchets » du CRDLA Transformation écologique :** mieux comprendre les réglementations qui s'imposent à ma structure pour mieux y répondre.

Tri et suivi des déchets

- * Page sur le tri des déchets du [Ministère de la transition écologique](#).
- * Outils mis à disposition par [Citeo](#) pour expliquer les consignes de tri des emballages.

Sensibilisation

- * S'appuyer sur les acteurs de l'éducation à l'environnement et utiliser les outils d'éducation populaire pour sensibiliser et mobiliser les personnes sur la réduction et le tri des déchets (ex. : [Zero Waste France](#), association mettant à disposition des outils, infographies, défis, etc. sur la prévention et la réduction des déchets).

Réemploi

- * **Carteco,** la carte des structures de l'ESS qui font la transition écologique : identifier des structures de l'ESS à qui donner ses équipements encore utilisables (ex. : matériel informatique, jouets, etc.).



MOBILITÉS

LES VULNÉRABILITÉS

- * **L'augmentation du coût des carburants** pénalise la mobilité des publics bénéficiaires et des professionnel·les, en particulier dans l'usage de voitures individuelles.
- * **La crise écologique implique une action de l'ensemble des acteurs.** À ce titre, les structures qui ne s'engagent pas dans une transformation de leur modèle, notamment sur les enjeux de mobilités, sont moins résilientes face aux changements sociétaux qui en découlent, et doivent faire face à des évolutions (de comportements sociaux, réglementaires, etc.) qui s'imposent à elles (ex. : accès à des publics bénéficiaires qui n'ont pas de véhicule individuel, nouvelles réglementations, etc.).
- * **L'absence de transports en commun ou la mauvaise desserte des lieux** (notamment en milieu rural) contraint à l'usage de la voiture individuelle alors même que son utilisation est de plus en plus contrainte pour répondre aux impératifs de la crise écologique (ex. : mise en place des zones à faibles émissions sur les plus grandes métropoles, coût du carburant).

LES ADAPTATIONS À METTRE EN PLACE

- Encourager les mobilités plus responsables auprès des publics bénéficiaires**
- * **Communiquer sur l'offre de transport en commun lorsqu'elle existe** (mise à disposition et/ou distribution des plans d'accès et des horaires auprès des publics bénéficiaires à l'accueil).
- * **Solliciter sa collectivité territoriale pour le développement d'infrastructures** de transports en commun ou de voies cyclables sécurisées desservant le lieu.
- * **Inciter au covoiturage entre les bénéficiaires** (ex. : mise en relation, plateforme de co-voiturage sur le site internet de la structure, etc.).
- * **Promouvoir les mobilités actives** (marche, trottinette, vélo), quand cela est possible : proposer un garage à poussettes sécurisé, mettre des espaces de stationnement sécurisés pour les vélos à disposition, organiser en début d'année une session « Savoir Rouler à Vélo », communiquer sur ce mode de transport.
- Réduire l'impact écologique lié à la mobilité des équipes (salarié·es et bénévoles)**
- * **Étudier les habitudes de transport des membres de l'équipe pour engager une réflexion collective sur l'optimisation des déplacements**, au regard de l'organisation de travail de la structure : ajustement des horaires aux horaires de transport en commun, mise en relation pour le co-voiturage, etc.
- * **Communiquer auprès des salarié·es sur les aides existantes concernant la mobilité durable** : la prime à la conversion, le bonus écologique, etc.
- * **Encourager les mobilités douces auprès des équipes salariées et bénévoles** (ex. : mise en place d'un forfait « mobilité durable », prêt de vélos, mise à disposition d'un abonnement à un service de vélopartage, création de garages à vélo sécurisés, mise à disposition d'outils pour les petites réparations de vélo, etc.).
- * **Investir (en achat ou en location) dans des flottes de vélos et/ou de véhicules décarbonés** pour les salarié·es.
- * **Former les équipes salariées à l'écoconduite responsable** permettant de réduire la pollution émise par le véhicule et d'optimiser la consommation du carburant.

LES DIFFICULTÉS POUR AGIR

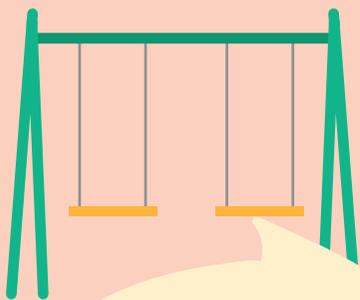
- * **La méconnaissance des alternatives** au transport en véhicule individuel et des réglementations en vigueur peut limiter le passage à l'action.
- * Les solutions possibles en matière d'adaptation des moyens de transports sont à étudier au cas par cas, au regard des **spécificités territoriales d'implantation des structures** (milieu rural, zone urbaine mal desservie par les transports, distance entre la structure et les lieux d'habitation des personnes, etc.) mais également au regard des **impératifs de prise en charge des personnes à mobilité réduite**.
- * La mise en place de certaines actions pour favoriser la mobilité douce ou répondre aux réglementations sur les mobilités (ex. : espaces de stationnement vélo, changement d'une flotte de véhicules, bornes de recharge pour véhicules électriques, etc.) peuvent constituer un **coût important pour les structures**. Par ailleurs, ces actions peuvent relever de la **responsabilité de la collectivité** pour des infrastructures présentes sur l'espace public : dans ce cas, la marge de manœuvre des structures est fortement limitée.

LES LEVIERS

- LEVIERS TECHNIQUES**
- * **Veille réglementaire environnementale « mobilités » du CRDLA Transformation écologique** : mieux comprendre les réglementations qui s'imposent à ma structure pour mieux y répondre.
- LEVIERS FINANCIERS**
- * Aides d'État pour faciliter l'accès à une mobilité décarbonée pour les structures ou directement pour les équipes salariées :
 - * **Réduction d'impôt sur les sociétés pour la mise à disposition d'une flotte de vélos** à destination de ses salarié·es.
 - * **Bonus écologique** pour accompagner l'acquisition et la location de véhicules peu polluants.
 - * **Prime à la conversion** pour favoriser l'acquisition de vélos électriques et de véhicules peu polluants si, dans le même temps, l'ancien véhicule diesel ou essence est mis au rebut.
 - * **Forfait mobilité durable** : l'employeur peut prendre en charge les frais de transport personnel de ses salarié·es lors de leur trajet domicile/travail s'ils utilisent un moyen de transport alternatif à la voiture individuelle.
- * Se renseigner auprès de sa collectivité sur les aides complémentaires à ces dispositifs.
- * **Programme Alvéole +** : jusqu'en 2025, la Fédération des usagers de la bicyclette (FUB) finance entre 40 et 60 % de la création de stationnements vélos sécurisés et accompagne sur la maîtrise d'ouvrage.

GRILLE RÉALISÉE EN PARTENARIAT AVEC





PETITE ENFANCE



Établissements d'accueil du jeune enfant (crèche collective ou familiale, multi-accueil, micro-crèche parentale...)

Compte tenu du fait que les équipes travaillant dans ces structures sont majoritairement féminines, le présent document les cite exclusivement au féminin en évoquant les salariées ou les professionnelles.

Thématiques concernées en matière de vulnérabilités et d'adaptations potentielles face à la crise écologique pour les structures de la petite enfance



CONSOMMATION



ALIMENTATION



DÉCHETS



ÉNERGIE ET GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU



MOBILITÉS



CONSOMMATION

LES VULNÉRABILITÉS

- Les normes d'hygiène et de désinfection dans les établissements accueillant de jeunes enfants imposent l'usage de produits d'entretien potentiellement nocifs pour l'environnement et la santé des professionnelles les manipulant régulièrement, ainsi que des enfants accueilli-es.
- Les premières années de vie sont une période de plus grande vulnérabilité aux polluants et perturbateurs endocriniens (air respiré parfois trop pollué, aliments et produits contenant des perturbateurs endocriniens comme dans les produits d'hygiène et cosmétiques, ou encore les jouets, etc.).
- L'inflation et l'augmentation du coût de nombreuses matières premières pèsent sur les budgets contraints des structures et incitent à repenser les pratiques d'achat.
- L'utilisation de produits de change et d'hygiène à usage unique constitue un coût important pour les structures.

LES ADAPTATIONS À METTRE EN PLACE

Sensibiliser les équipes salariées et la gouvernance, ainsi que les parents bénéficiaires, à une consommation responsable à l'échelle de la structure

- **Organiser des espaces de trocs, dons, vide-greniers, gratifiera** entre parents bénéficiaires pour sensibiliser et encourager des habitudes de réemploi.

Limiter les achats à l'échelle de l'établissement

- **Réaliser un état des lieux des achats et des fournisseurs** et réfléchir à leur réduction ou à leur amélioration quand c'est possible (ex. : louer du matériel, utiliser du matériel issu du réemploi, remplacer les produits à usage unique par des produits lavables comme les couches dans la mesure du possible, etc.).

Structurer une démarche d'achats responsables et favoriser l'achat de produits plus durables

- **Réaliser une charte des achats responsables** à l'échelle de la structure, en y intégrant des critères environnementaux (ex. : labels écologiques, proportion d'éléments issus du réemploi, périmètre géographique fixé, réparabilité, etc.).
- **Favoriser l'équipement en matériel issu du réemploi** (jouets, meubles, etc.), notamment en s'appuyant sur les éco-organismes et/ou les ressourceries et recycleries du territoire.
- **Utiliser exclusivement des produits d'entretien écolabellisés** (ex. : NF Environnement ou l'éco-label Européen, etc.).
- **Former le personnel**, notamment le personnel d'entretien, à l'utilisation de produits écologiques et l'associer dans le choix des produits ménagers. Si la prestation d'entretien est externalisée, porter une attention particulière aux produits utilisés par le personnel de ménage.
- **Investir** autant que possible dans du matériel plus durable et/ou écolabellisé.

LES DIFFICULTÉS POUR AGIR

- La mise en place d'une politique d'achat responsable relève avant tout d'une **action volontariste de la direction d'une structure**. Cela nécessite également d'être piloté et de mobiliser l'ensemble des personnes concernées (les salarié-es, la gouvernance, les bénévoles et les familles).
- La **méconnaissance des solutions existantes**, en particulier des offres de jouets issus du réemploi.
- Les produits écolabellisés (entretien, mobilier, jeux, etc.) sont parfois **plus coûteux pour les structures**.
- Le passage de produits à usage unique vers des produits réutilisables, notamment en matière de change, impose d'importantes **modifications de pratiques professionnelles et d'organisation** qu'il est nécessaire de penser et d'accompagner (ex. : allongement du temps de change pour chaque enfant, nécessité de stockage des couches sales avant nettoyage, augmentation des lessives, etc.).

LES LEVIERS

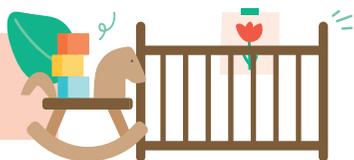
LEVIERS TECHNIQUES

Labellisation

- Entamer une démarche de labellisation avec **le Label Ecolo crèche** de l'association Label Vie.
- **Labels environnementaux de l'ADEME** : identification et analyse par l'ADEME des différents labels environnementaux existants.

Réemploi

- **Carteco**, la carte des structures de l'ESS qui font la transition écologique : identifier des structures du réemploi sur son territoire.
- **L'UNADERE** permet la mutualisation des achats pour les structures de l'ESS sur un très grand nombre d'équipements, services et consommables.
- Se rapprocher des éco-organismes et réseaux spécialisés afin d'identifier des offres de réemploi sur les filières concernées :
 - Mobilier professionnel : **Valdelia, Ecomaison**.
 - Jouets : **Ecomaison**, réseau **Rejouons solidaire** (réseau des recycleries spécialistes des jouets).
 - Équipements électriques et électroniques : **Écologic, Ecosystem, Réseau Envie**.



ALIMENTATION

LES VULNÉRABILITÉS

- * **Concilier les impératifs alimentaires et nutritionnels de jeunes enfants et le nouveau cadre réglementaire de la restauration collective peuvent impacter le budget** des structures concernées et nécessiter de **revoir leurs chaînes d'approvisionnement**, leurs choix de prestataires, etc. En particulier, depuis 2024, la restauration collective doit composer les repas avec 50% de produits dits durables, dont 20% issus de l'agriculture biologique.
- * **Les premières années de vie sont une période de grande vulnérabilité** aux dérivés de pesticides et perturbateurs endocriniens ingérés par l'alimentation, qui peuvent avoir des conséquences sur la santé des jeunes enfants (perturbation des fonctions hormonales notamment).

LES ADAPTATIONS À METTRE EN PLACE

Sensibiliser les équipes et les parents bénéficiaires à une consommation alimentaire responsable

- * **Lorsqu'il existe une équipe en charge de la préparation des repas au sein de la structure, la mobiliser autour des enjeux d'une alimentation durable, de qualité et de saison** : favoriser les plats à base de fruits et légumes de saison, de sources de protéines diversifiées, sensibiliser le personnel de cuisine aux différents labels existants sur l'alimentation afin d'identifier les aliments de qualité, durables et issus d'une agriculture biologique et/ou locale, etc.
- * **Sensibiliser les parents aux enjeux d'une alimentation durable, de qualité et de saison** pour leur famille, à travers des ateliers (diversification alimentaire et produits de saison, anti-gaspi, etc.), la mise en place d'un potager et la cueillette avec les enfants, etc.

Structurer une démarche d'achat alimentaire responsable

- * **Identifier et sourcer sur le territoire les différents acteurs de l'alimentation** permettant de structurer sa chaîne d'approvisionnement en produits bio et locaux.
- * Lorsque les établissements n'ont pas de cuisine centrale et font appel à des prestataires de restauration collective, **intégrer des clauses dans les cahiers des charges afin de privilégier une offre durable et de qualité.**
- * **Définir une politique d'achats responsables** pour la structure, en coopération avec des producteurs locaux et/ou solidaires.
- * **Participer à des groupements d'achats** entre les structures d'un même territoire et avec des besoins similaires.

Agir pour la réduction du gaspillage alimentaire à l'échelle de la structure

- * **Questionner l'ensemble des achats alimentaires de l'établissement et réduire le gaspillage alimentaire** (ex. : réaliser un état des lieux des achats et des fournisseurs, des quantités consommées par les différents publics, des postes de gaspillage les plus importants en vue de les réduire, etc.).

LES DIFFICULTÉS POUR AGIR

- * La question de l'alimentation est un marqueur **social et culturel fort** et un élément clé de la relation parents-enfant qu'il peut être **difficile, voire culpabilisant, de remettre en question.**
- * La **méconnaissance des solutions existantes** en matière d'alimentation peut rendre difficile le passage à l'action.
- * S'approvisionner en produits locaux, de saison, issus de l'agriculture biologique ou faire appel à des prestataires engagés peut représenter un **investissement financier et organisationnel important**, que toutes les structures ne peuvent pas se permettre, compte-tenu de leur budget contraint.

LES LEVIERS

LEVIERS TECHNIQUES

Les outils de sensibilisation aux enjeux d'une alimentation durable

- * **Veille réglementaire environnementale « alimentation durable » du CRDLA** [Transformation écologique](#) : mieux comprendre les réglementations qui s'imposent à ma structure pour mieux y répondre.
- * **Structurer sa démarche d'approvisionnement alimentaire**
 - * Réaliser une veille sur les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) de sa commune/son département.
 - * **Labels Environnementaux de l'ADEME** catégorie « alimentation » : identification et analyse par l'ADEME des différents labels environnementaux existants.
 - * **Label Ecocert « en cuisine »** : ce site propose une autoévaluation et un guide de transition.
 - * Possibilité de solliciter [le label Eco Accueil Loisirs](#) de l'association Label Vie sur les questions d'alimentation.
 - * Plateforme [Ma cantine](#) du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire : à destination des gestionnaires de restaurants collectifs et de leurs convives, elle propose des informations et un accompagnement dans la mise en œuvre des obligations de la loi Egalim et de la loi Climat et résilience.
 - * Plateforme **« Mon Restau Responsable »** : créée par la Fondation pour la nature et l'homme et le réseau Restau'Co, cette plateforme permet d'évaluer ses pratiques et de définir des engagements dans sa gestion de la restauration collective.
 - * Travailler en partenariat avec des acteurs locaux en s'orientant vers les épiceries sociales et solidaires et autres réseaux locaux (ex. : [le réseau VRAC](#), [Réseau Cocagne](#), etc.).
 - * Faire appel à des structures permettant de structurer la chaîne d'approvisionnement et de faciliter la mise en relation avec des producteurs locaux (ex. : [Réseau Manger Bio](#), etc.).



DÉCHETS

LES VULNÉRABILITÉS

- * **La production de déchets dans les lieux d'accueil collectif de jeunes enfants est souvent importante et peu rationalisée.** Or le traitement des déchets constitue un coût et une organisation pour les structures, qui risque d'augmenter dans un contexte de crise où les acteurs sont enjointés à réduire leur production de déchets (alimentaires comme non-alimentaires).
- * **Des changements de pratiques importants, voire des investissements,** sont attendus des structures pour se conformer aux récentes évolutions réglementaires, les obligeant notamment à réduire le gaspillage (alimentaire ou autre), et l'emploi du plastique à usage unique, ainsi qu'à mettre en place une gestion sélective des biodéchets.

LES ADAPTATIONS À METTRE EN PLACE

Identifier sa production de déchets et agir pour la réduire

- * **Faire un état des lieux de la production de déchets** à l'échelle de l'établissement pour identifier les principales actions à mettre en place.
- * **Mettre en place des actions pour réduire la production de déchets** (ex. : favoriser le don du matériel informatique à des structures de l'ESS du réemploi solidaire, le don de denrées aux associations d'aide alimentaire, etc.).

Favoriser le réemploi et la réutilisation

- * **Limiter autant que possible le recours à des produits à usage unique** (couches, lingettes, dosettes, etc.).
- * **Installer des points de collecte** de matériel médical, informatique, électroménager, ludique, sportif ou autre à donner à des bénéficiaires ou à destiner aux structures de l'ESS du réemploi solidaire, hors de portée des enfants.

Mettre en place le tri des déchets

- * **Inventorier les sources de déchets** en identifiant les types de déchets produits, leur nature, leurs caractéristiques et leur localisation dans l'établissement et déterminer les filières de traitement adaptées.
- * Une fois les filières de traitement adaptées identifiées, si les locaux sont mis à disposition par la collectivité territoriale, **s'informer auprès de celle-ci de l'organisation du système de tri et de collecte des déchets**, sinon, réaliser des contrats de gestion des déchets avec les opérateurs adéquats.
- * **Sensibiliser les équipes au respect du tri des déchets** en mettant en place une signalétique identifiable et utilisable par tou-ttes (ex. : poubelles de tri avec les infographies des bons gestes de tri).
- * **Indiquer les consignes de tri des déchets** à prendre en compte dans le contrat de prestation de nettoyage de l'établissement afin de s'assurer du bon respect des consignes de tri des déchets, et ce, au-delà d'une simple sensibilisation des équipes de nettoyage.
- * **Sensibiliser les enfants au tri des déchets**, dès qu'ils sont en âge de participer, par une signalétique adaptée et ludique.

LES DIFFICULTÉS POUR AGIR

- * La mise en place de mesures de réduction et de tri des déchets nécessite l'engagement et l'implication des salarié-es, **ce qui demande du temps et de la persévérance dans la sensibilisation.**
- * Lorsque la prestation de nettoyage est déléguée, **il peut être difficile de s'assurer de la réalisation effective du tri des déchets**, et cela peut conduire à la mise en place de malus dans le contrat de nettoyage en cas de non-respect des consignes de tri.

LES LEVIERS

LEVIERS TECHNIQUES

Réglementation applicable

- * **Veille réglementaire environnementale « déchets »** du CRDLA Transformation écologique : mieux comprendre les réglementations qui s'imposent à ma structure pour mieux y répondre.

Tri et suivi des déchets

- * Possibilité de solliciter **le label Eco Accueil loisirs** de l'association Label Vie sur les questions des déchets.
- * Page sur le tri des déchets du **ministère de la Transition écologique**.

Sensibilisation

- * S'appuyer sur les acteurs de l'éducation à l'environnement et utiliser les outils d'éducation populaire pour sensibiliser et mobiliser les personnes sur la réduction et le tri des déchets (ex. : **Zero Waste France**, association mettant à disposition des outils, infographies, défis, etc. sur la prévention et la réduction des déchets).
- * Outils mis à disposition par **Citeo** pour expliquer les consignes de tri des emballages.

Réemploi

- * **Carteco**, la carte des structures de l'ESS qui font la transition écologique : identifier des structures de l'ESS à qui donner ses équipements encore utilisables pour en assurer le réemploi.



ÉNERGIE ET GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

LES VULNÉRABILITÉS

- * **L'accueil de jeunes enfants dans ces établissements exige de respecter des conditions sanitaires spécifiques** en matière d'isolation thermique, de température et de salubrité.
- * **La multiplication des évènements climatiques extrêmes** (canicule, vague de froid) entraîne des hausses de consommation énergétique pour maintenir les conditions d'accueil des enfants.
- * **La vétusté de certaines infrastructures** (passoire énergétique, fuites d'eau, équipements mal entretenus, etc.) peut engendrer des coûts supplémentaires conséquents.
- * **L'augmentation du coût de l'énergie** fragilise le modèle économique de la structure.
- * **La mise en œuvre du décret tertiaire, peut impacter le budget et l'organisation interne** des structures concernées car elle nécessite des investissements, du temps et des compétences techniques qui leur font souvent défaut.
- * **La baisse de la ressource en eau disponible et/ou une mauvaise qualité de l'eau liée à diverses pollutions extérieures** peuvent avoir des impacts sur l'approvisionnement en eau de la structure. Cette ressource est pourtant nécessaire pour assurer certains usages sanitaires et alimentaires.

LES ADAPTATIONS À METTRE EN PLACE

- * **Objectiver les consommations énergétiques de la structure**, en effectuant par exemple un état des lieux de la consommation annuelle (eau, électricité, gaz, etc.).
- * **Mettre en place un plan d'optimisation de la consommation énergétique et en eau** de la structure, en fonction des différents postes de dépense : limiter autant que possible le recours à la climatisation ou au chauffage, optimiser la puissance du chauffage et des éclairages en fonction des heures de la journée, mettre en place des compteurs d'eau et d'électricité, mettre en place un thermostat, etc.
- * **Faire évoluer les pratiques et les usages**, en sensibilisant les salariées, les gouvernances bénévoles et les familles aux enjeux de sobriété énergétique et aux comportements écoresponsables (ex. : éteindre les lumières, couper l'eau, fermer la porte, etc.).
- * **Optimiser l'utilisation des locaux** : coordonner le planning d'occupation des locaux et des activités pour optimiser les temps de chauffage et éviter les heures creuses.
- * **Réaliser les travaux d'entretien et d'amélioration des installations techniques** : isoler les réseaux de chaleur, réparer les fuites, mettre en place des minuteurs, passer tout l'éclairage en LED, etc.
- * **Choisir un fournisseur d'énergies renouvelables de l'ESS.**
- * **Réaliser des travaux de rénovation du bâti pour lutter contre le gaspillage énergétique et réduire les impacts du dérèglement climatique** : rénovation de l'infrastructure, installation d'un système de chauffage et de climatisation économe, installation de cuves de récupération des eaux de pluie, de sanitaires économes en eau, végétalisation du bâtiment, peinture du toit en blanc afin de conserver la fraîcheur, etc.
- * **Envisager la mise en place d'infrastructures d'énergies renouvelables** quand c'est possible dans une logique d'autoconsommation énergétique (ex. : petite éolienne, panneaux photovoltaïques, etc.).

LES DIFFICULTÉS POUR AGIR

- * **La plupart du temps, les structures ne sont pas propriétaires des bâtiments et équipements dont elles ont l'usage** : les travaux de rénovation énergétique du bâti dépendent donc de décisions qui ne relèvent pas de leur responsabilité. Les structures ont d'abord à convaincre les collectivités territoriales et/ou les bailleurs sociaux de l'intérêt d'engager de telles démarches.
- * Les investissements nécessaires à la rénovation ou à l'amélioration du bâti constituent **un coût conséquent et souvent trop important pour la structure**, qu'elle soit locataire ou propriétaire des locaux.
- * Engager des travaux de rénovation énergétique **nécessite de l'anticipation : organisationnelle** (fermeture partielle ou totale de la structure) **et budgétaire** (pour rechercher les leviers financiers et planifier le coût des travaux sur le long terme).
- * Faire évoluer les pratiques de consommation énergétique au sein de sa structure suppose **une politique volontariste de la part des dirigeant-es et une implication des professionnelles**, inscrites dans la durée.

LES LIMITES JUSQU'OU L'ACTION EST POSSIBLE

- * **La priorité de ces structures reste la santé des enfants accueilli-es, qui peut conditionner certaines mesures de sobriété.** Par exemple, en crèche, la température hivernale intérieure préconisée est de 18 à 22°C et peut varier selon l'âge des enfants et le type d'espace, pouvant rendre impossible l'application des normes de sobriété préconisées par l'ADEME (19°C).

LES LEVIERS

LEVIERS TECHNIQUES

- * Entamer une démarche de labellisation avec **le label Ecolo crèche** de l'association Label Vie.
- * Audit énergétique et/ou bilan carbone de son bâtiment : outils permettant d'objectiver l'impact environnemental du bâtiment.
- * Se faire accompagner par l'**Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC)** de son territoire ou un conseiller-ère énergétique.

LEVIERS FINANCIERS

- * Le **Fonds de modernisation des EAJE** de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).
- * Se renseigner sur les aides existantes auprès de sa collectivité territoriale.



MOBILITÉS

LES VULNÉRABILITÉS

- * L'augmentation du coût des carburants pénalise la mobilité des familles et des équipes salariées.
- * L'absence de transports en commun ou la mauvaise desserte des lieux (notamment en milieu rural) contraint à l'usage de la voiture individuelle alors même que son utilisation est de plus en plus contrainte pour répondre aux impératifs de la crise écologique (ex. : mise en place des zones à faibles émissions sur les plus grandes métropoles).

LES ADAPTATIONS À METTRE EN PLACE

Encourager les mobilités plus responsables

- * **Communiquer sur l'offre de transport en commun lorsqu'elle existe** (mise à disposition et/ou distribution des plans d'accès et des horaires auprès des familles).
- * **Solliciter sa collectivité locale pour le développement d'infrastructures** de transports en commun ou de voies cyclables sécurisées desservant le lieu.
- * **Inciter au covoiturage entre les parents** (ex. : mise en relation, plateforme de co-voiturage sur le site internet de la structure, etc.).
- * **Promouvoir les mobilités actives** (marche, trottinette, vélo), quand cela est possible et mettre en place des infrastructures adaptées (place de stationnement vélo et vélo-cargo, garage à poussettes, etc.).

Réduire l'impact écologique lié à la mobilité des équipes (salariées et parents bénévoles)

- * **Etudier les habitudes de transport des membres de l'équipe et engager une réflexion collective sur l'optimisation des déplacements**, au regard de l'organisation du travail de la structure : ajustement des horaires aux horaires de transport en commun, mise en relation pour le co-voiturage, etc.
- * **Communiquer auprès des équipes salariées sur les aides existantes** concernant la mobilité durable : la prime à la conversion, le bonus écologique, etc.
- * **Encourager les mobilités douces auprès des équipes salariées et des parents bénévoles, dans la mesure du possible** (ex. : mise en place d'un forfait « mobilité durable », prêt de vélos, mise à disposition d'un abonnement à un service de vélopartage, création de garages à vélos, mise à disposition d'outils pour les petites réparations de vélo, etc.).
- * **Former les équipes salariées à l'écoconduite responsable** permettant de réduire la pollution du véhicule et optimiser la consommation du carburant.

LES DIFFICULTÉS POUR AGIR

- * Les solutions possibles en matière d'adaptation des moyens de transport sont à étudier au cas par cas, au regard des spécificités territoriales d'implantation des structures (milieu rural, zone urbaine mal desservie par les transports en commun, distance entre la structure et les lieux d'habitation des personnes, etc.) et des besoins propres aux publics accueillis (ex. : transport de poussettes).
- * **La méconnaissance des alternatives** au véhicule individuel et polluant (ex. : triporteur, vélobus), ainsi que **leur coût** peuvent limiter le passage à l'action.

LES LEVIERS

LEVIERS TECHNIQUES

- * **Veille réglementaire environnementale « mobilités » du CRDLA Transformation écologique** : mieux comprendre les réglementations qui s'imposent à ma structure pour mieux y répondre.

LEVIERS FINANCIERS

- * Aides d'État pour faciliter l'accès à une mobilité décarbonée pour les structures ou directement pour les équipes salariées :
 - * **Bonus écologique** pour accompagner l'acquisition et la location de véhicules peu polluants.
 - * **Prime à la conversion** pour favoriser l'acquisition de vélos électriques et de véhicules peu polluants si, dans le même temps, l'ancien véhicule diesel ou essence est mis au rebut.
 - * **Forfait mobilité durable** : l'employeur peut prendre en charge les frais de transports personnels de ses équipes salariées lors de leur trajet domicile/travail si elles utilisent un moyen de transport alternatif à la voiture individuelle.
- * Se renseigner auprès de sa collectivité sur les aides complémentaires à ces dispositifs.
- * **Programme Alvéole +** : jusqu'en 2025, la Fédération des usagers de la bicyclette (FUB) finance entre 40 et 60 % de la création de stationnements vélos sécurisés et accompagne sur la maîtrise d'ouvrage.

GRILLE RÉALISÉE EN PARTENARIAT AVEC





HÉBERGEMENT ET LOGEMENT ACCOMPAGNÉ



Structures qui accueillent les personnes en lieux d'hébergement individuel (chambres, studettes, studios) et espaces de vie collectifs, avec ou sans restauration collective.

Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), Centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA), résidences sociales, foyers de jeunes travailleurs, pensions de familles...

Thématiques concernées en matière de vulnérabilités et d'adaptations potentielles face à la crise écologique pour les structures d'hébergement et du logement accompagné



CONSOMMATION



ÉNERGIE ET GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU



DÉCHETS



ALIMENTATION



MOBILITÉS



CONSOMMATION

LES VULNÉRABILITÉS

- L'inflation et l'augmentation du coût de nombreuses matières premières pèsent sur les budgets contraints des structures et incitent à repenser les pratiques d'achat.
- L'accueil et l'hébergement de public dans des bâtiments collectifs anciens expose à des nuisances (cafards, punaises de lits, etc.) incitant les structures au renforcement des normes d'hygiène et à l'usage de produits de désinfection et d'entretien potentiellement nocifs pour l'environnement et pour la santé des professionnels les manipulant régulièrement et celle des publics accueillis.

LES ADAPTATIONS À METTRE EN PLACE

- Sensibiliser les équipes et les publics bénéficiaires à une consommation responsable à l'échelle de la structure
- Sensibiliser et mobiliser les équipes salariées à l'enjeu d'une consommation responsable.
- Organiser des sessions de trocs, dons avec les publics bénéficiaires afin de sensibiliser et favoriser le réemploi dans un souci d'allongement de la durée de vie des équipements.
- Limiter les achats à l'échelle de l'établissement
- Questionner l'ensemble des achats de l'établissement et les réduire quand c'est possible (ex. : réaliser un état des lieux des achats et des fournisseurs, envisager la location de certains matériels, la mutualisation, l'achat de biens issus du réemploi, etc.).
- Structurer une démarche d'achats responsables et favoriser l'achat de produits plus durables
- Réaliser une charte des achats responsables à l'échelle de l'établissement en intégrant des critères environnementaux (ex. : proportion d'éléments issus du réemploi, périmètre géographique fixé, critères de durabilité, de réparabilité, etc.).
- Favoriser l'équipement en matériel issu du réemploi dans la mesure du possible (jouets, meubles, fournitures de bureau, matériel informatique, etc.) en s'appuyant notamment sur les éco-organismes et/ou les ressourceries et recycleries présentes sur le territoire.
- Privilégier autant que possible l'usage de produits d'entretien écolabellisés (ex. : NF Environnement ou l'éco-label Européen, etc.).
- Former le personnel, notamment le personnel d'entretien, à l'utilisation de produits écologiques et l'associer dans le choix des produits ménagers.
- Investir autant que possible dans du matériel durable.

LES DIFFICULTÉS POUR AGIR

- La mise en place d'une politique d'achat responsable relève avant tout d'une action volontariste de la direction d'une structure. Cela nécessite également d'être piloté et de mobiliser l'ensemble des personnes concernées (équipes salariées / bénévoles / bénéficiaires).
- La méconnaissance des solutions existantes, en particulier des offres de matériel issu du réemploi et des plateformes de mutualisation des achats.
- Les produits d'entretiens écolabellisés sont parfois plus coûteux pour les structures.

LES LEVIERS

LEVIERS TECHNIQUES

- **Carteco**, la carte des structures de l'ESS qui font la transition écologique : identifier des structures du réemploi sur son territoire et/ou celles susceptibles d'animer des ateliers de sensibilisation.
- **Labels environnementaux de l'ADEME** : identification et analyse par l'ADEME des différents labels environnementaux existants.
- **L'UNADERE** permet la mutualisation des achats pour les structures de l'ESS sur un très grand nombre d'équipements, services et consommables.
- Se rapprocher des éco-organismes et réseaux spécialisés afin d'identifier des offres de réemploi sur les filières concernées :
 - Mobilier professionnel : **Valdelia**, **Ecomaison**.
 - Jouets : **Ecomaison**, réseau **Rejouons solidaire** (réseau des recycleries spécialistes des jouets).
 - Equipements électriques et électroniques : **Ecologic**, **Ecosyste**, **réseau Envie**.



ÉNERGIE ET GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

LES VULNÉRABILITÉS

- * **L'augmentation du coût de l'énergie** fragilise le modèle économique de la structure.
- * **La vétusté de certaines infrastructures** (passoire énergétique, fuites d'eau, équipements mal entretenus, etc.) peut engendrer des coûts supplémentaires conséquents et des effets sanitaires sur les personnes (asthme, saturnisme, etc.).
- * **La multiplication des événements climatiques extrêmes** (canicule, vague de chaleur ou de froid) entraîne des hausses de consommation énergétique pour maintenir des conditions d'accueil des bénéficiaires favorables.
- * **La mise en œuvre du décret tertiaire**, qui impose une réduction des consommations énergétiques sur les locaux d'une surface supérieure à 1000 m², peut impacter le budget et l'organisation interne des structures concernées car elle nécessite des investissements, du temps et des compétences techniques qui leur font souvent défaut.
- * **La baisse de la ressource en eau disponible et/ou une mauvaise qualité de l'eau** liée à diverses pollutions extérieures peuvent avoir des impacts sur l'approvisionnement en eau de la structure. Cette ressource est pourtant nécessaire pour assurer certains usages alimentaires et sanitaires.

LES ADAPTATIONS À METTRE EN PLACE

- * **Objectiver les consommations énergétiques** en effectuant par exemple un état des lieux de la consommation annuelle de la structure, au regard de ces usages et des postes de consommation courante (eau, électricité, gaz, etc.).
- * **Mettre en place un plan d'optimisation de la consommation énergétique et en eau** de la structure, en fonction des différents postes de dépense : limiter autant que possible le recours à la climatisation ou au chauffage, optimiser la puissance du chauffage et des éclairages en fonction des heures de la journée, mettre en place des compteurs d'eau et d'électricité, mettre en place un thermostat, etc.
- * **Faire évoluer les pratiques et les usages**, en sensibilisant les salarié-es, les bénévoles et les publics bénéficiaires aux enjeux de sobriété énergétique et aux comportements écoresponsables (ex. : éteindre les lumières, couper l'eau, fermer la porte, etc.).
- * **Choisir un fournisseur d'énergies renouvelables de l'ESS.**
- * **Réaliser les travaux d'entretien et d'amélioration des installations techniques** : installer des commandes automatiques sur les équipements, isoler les réseaux de chaleur, réparer les fuites d'eau, passer tout l'éclairage en LED, etc.
- * **Réaliser des travaux de rénovation sur le bâti pour lutter contre le gaspillage énergétique et réduire les impacts du dérèglement climatique** : rénovation de l'infrastructure, installation d'un système de chauffage et de climatisation efficace et économe, installation de cuves de récupération des eaux de pluie, de sanitaires économes en eau, etc.
- * **Mettre en place des adaptations permettant de réduire les impacts des événements climatiques extrêmes sur son bâti** (ex. : végétaliser le bâtiment, peindre le toit en blanc afin de conserver la fraîcheur, etc.).
- * **Envisager la mise en place d'infrastructures d'énergies renouvelables** quand c'est possible dans une logique d'autoconsommation énergétique (ex. : petite éolienne, panneaux photovoltaïques sur les toitures, etc.).

LES DIFFICULTÉS POUR AGIR

- * **Il peut être difficile de responsabiliser l'ensemble des équipes et des publics bénéficiaires** aux bonnes pratiques mises en place au sein du lieu, d'autant plus lorsque les durées de séjour sont courtes ou que la précarité des situations individuelles des publics bénéficiaires fait passer les enjeux de sobriété énergétique au second plan. Cela demande une forte implication du personnel pour mobiliser, sensibiliser et rappeler ces pratiques.
- * Dans certaines structures d'hébergement ou de logement accompagné, **la co-existence d'espaces individuels** (studios avec sanitaires et coin cuisine par exemple) **et d'espaces de vie en collectif** (dortoirs, salle de restauration, buanderie, salle à manger, salle de sport, etc.) **peut rendre la mise en œuvre des mesures de sobriété plus complexe.**
- * **Certains établissements ne sont pas propriétaires des bâtiments et équipements dont ils ont l'usage** : les actions doivent être menées en lien avec la collectivité ou le la propriétaire de l'infrastructure. Celle-ci aura néanmoins plus de motivation à mener les travaux si elle y est fortement incitée par le personnel. Les établissements ont donc un rôle d'incitation à jouer.
- * **Engager des travaux de rénovation énergétique nécessite de l'anticipation organisationnelle et budgétaire** (pour rechercher les leviers financiers et planifier le coût des travaux sur le long terme). Dans des établissements accueillant du public, en particulier des publics vulnérables, la fermeture d'un établissement pour effectuer des travaux est particulièrement compliquée.
- * **Les investissements nécessaires à la rénovation ou à l'amélioration du bâti** constituent un coût conséquent pour la structure.
- * **Le manque de temps et de compétences techniques** des équipes peut constituer un frein à la réalisation des adaptations et rénovations d'ampleur.

LES LEVIERS

LEVIERS TECHNIQUES

Comprendre et identifier les enjeux

- * **Veille réglementaire environnementale « énergie » du CRDLA Transformation écologique** : mieux comprendre les réglementations qui s'imposent à ma structure pour mieux y répondre.
- * Webconférence de l'ANAP : **Coût de l'énergie, 10 conseils pour réduire durablement sa facture.**
- * **Boîte à outil** sur la transition écologique et la santé de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes.

Passer à l'action

- * **Audit énergétique** et/ou bilan carbone de son bâtiment : outils permettant d'objectiver l'impact environnemental du bâtiment.
- * **Fiches de capitalisation** sur la transition énergétique des établissements médico-sociaux réalisées par négaWatt (fiches réalisées dans le cadre d'un accompagnement DLA en Grand Est).
- * Se faire accompagner par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) de son territoire ou un conseiller-ère énergétique.

LEVIERS FINANCIERS

- * Se renseigner sur les aides existantes auprès de sa collectivité territoriale.



DÉCHETS

LES VULNÉRABILITÉS

- * La production de déchets dans des lieux à usage collectif est souvent importante et peu rationalisée. Or le traitement des déchets demande une organisation pour les structures et constitue un coût, qui risque d'augmenter dans un contexte de crise environnementale où les acteurs sont enjoints à réduire leur production de déchets (alimentaires comme non-alimentaires).
- * Des changements de pratiques importants, voire des investissements, sont attendus des structures pour se conformer aux récentes évolutions réglementaires, les obligeant notamment à réduire le gaspillage (alimentaire ou autre), et l'emploi du plastique à usage unique ainsi qu'à mettre en place la gestion sélective des biodéchets.

LES ADAPTATIONS À METTRE EN PLACE

Identifier sa production de déchets et agir pour la réduire

- * Faire un état des lieux de la production de déchets à l'échelle de l'établissement pour identifier les principales actions à mettre en place.
- * Mettre en place des actions pour réduire la production de déchets (ex. : éviter les doublons papier de dossiers, favoriser le don du matériel informatique, le don des denrées alimentaires aux associations, etc.).

Mettre en place le tri des déchets

- * Inventorier les sources de déchets en identifiant les types de déchets produits, leur nature, leurs caractéristiques et leur localisation dans l'établissement et déterminer les filières de traitement adaptées.
- * Si la structure utilise le service public de gestion des déchets pour ses déchets d'entreprise en tant que déchets assimilés, s'informer auprès de sa collectivité territoriale des modalités de gestion des déchets (tarifs en vigueur, consignes de tri, jours de ramassage, équipements et signalétiques mis à disposition, etc.).
- * Une fois les filières de traitement adaptées identifiées, réaliser des contrats de gestion des déchets avec les opérateurs adéquats.
- * Sensibiliser, dans la mesure du possible, les équipes et les publics bénéficiaires au tri des déchets en mettant en place une signalétique identifiable et utilisable par toutes (ex. : poubelles de tri avec les infographies des bons gestes de tri) et en animant des ateliers pour partager l'enjeu.
- * Indiquer les consignes de tri des déchets à prendre en compte dans le contrat de prestation de nettoyage de l'établissement afin de s'assurer du bon respect des consignes de tri des déchets, et ce, au-delà d'une simple sensibilisation des équipes de nettoyage.

Favoriser le réemploi et la réutilisation

- * Limiter autant que possible le recours à des produits à usage unique.
- * Organiser des vide-greniers, collectes, gratifiers (marchés 100% gratuits basés sur le troc) pour les résident-es/bénéficiaires des structures afin de les sensibiliser et favoriser le réemploi.

LES DIFFICULTÉS POUR AGIR

- * La mise en place de mesures de réduction et de tri des déchets nécessite une connaissance partagée des enjeux, puis l'engagement et l'implication dans la durée de toutes les utilisatrices des locaux (salarié-es, bénévoles, bénéficiaires, prestataires de nettoyage). Cela demande du temps et de la persévérance dans la sensibilisation.
- * Dans certaines structures d'hébergement ou logement accompagné, la co-existence d'espaces individuels (studios avec sanitaires et coin cuisine par exemple) et d'espaces de vie en collectif (dortoirs, salle de restauration, buanderie, salle à manger, salle de sport, etc.) peut rendre la mise en œuvre des pratiques de tri plus complexe.
- * Lorsque la prestation de nettoyage est déléguée, il peut être difficile de s'assurer de la réalisation effective du tri des déchets, et cela peut conduire à la mise en place de malus dans le contrat de nettoyage en cas de non-respect des consignes de tri.

LES LEVIERS

LEVIERS TECHNIQUES

- * Veille réglementaire environnementale « déchets » du CRDLA Transformation écologique : mieux comprendre les réglementations qui s'imposent à ma structure pour mieux y répondre.

Tri et suivi des déchets

- * Page sur le tri des déchets du [ministère de la Transition écologique](#).
- * Outils mis à disposition par [Citeo](#) pour expliquer les consignes de tri des emballages.

Sensibilisation

- * S'appuyer sur les acteurs de l'éducation de l'environnement et utiliser les outils d'éducation populaire pour sensibiliser et mobiliser les personnes sur la réduction et le tri des déchets (ex. [Zero Waste France](#) : association mettant à disposition des outils, infographies, défis, etc. sur la prévention et la réduction des déchets).

Réemploi

- * [Carteco](#), la carte des structures de l'ESS qui font la transition écologique : identifier des structures de l'ESS à qui donner ses équipements encore utilisables.



ALIMENTATION

LES VULNÉRABILITÉS

- * La consommation de plus de produits issus de filières locales et/ou biologiques, a fortiori dans les structures dotées d'une restauration collective qui y sont contraintes par la loi depuis début 2024, **nécessite de revoir les chaînes d'approvisionnement** et de repenser certaines pratiques.
- * L'accès à une alimentation de qualité pour tou·tes est un enjeu écologique, sanitaire et social, porté par de nombreuses structures du secteur. Or, les coûts d'une nourriture de qualité augmentent, et ce d'autant plus que les évolutions climatiques impactent la production agricole. Cela peut avoir des conséquences sur le modèle économique des structures et/ou sur la santé des publics accueillis.

LES ADAPTATIONS À METTRE EN PLACE

Sensibiliser les équipes et les publics bénéficiaires à une consommation alimentaire responsable

- * Lorsqu'il existe une équipe en charge de la préparation des repas au sein de la structure, la **mobiliser autour des enjeux d'une alimentation durable, de qualité et de saison** : favoriser les plats à base de fruits et légumes de saison, de sources de protéines diversifiées, sensibiliser le personnel de cuisine aux différents labels existants sur l'alimentation afin d'identifier les aliments de qualité, durables et issus d'une agriculture biologique et/ou locale.
- * **Associer les publics accueillis à la préparation de repas** dans le cadre d'ateliers de sensibilisation (produits de saison, anti-gaspi), à l'entretien d'un potager et à la cueillette.

Structurer une démarche d'achat alimentaire responsable

- * **Identifier et sourcer sur le territoire les différents acteurs de l'alimentation** permettant de structurer sa chaîne d'approvisionnement en produits locaux et issus de l'agriculture biologique.
- * **Définir une politique d'achats responsables** pour la structure, en coopération avec des producteurs locaux et/ou solidaires.
- * **Organiser des groupements d'achat à l'échelle de la structure pour les publics bénéficiaires** : mettre en place une AMAP au sein de l'établissement à destination des bénéficiaires, etc.

Agir pour la réduction du gaspillage alimentaire à l'échelle de la structure

- * **Questionner l'ensemble des achats alimentaires de l'établissement et réduire le gaspillage alimentaire** (ex. : réaliser un état des lieux des achats et des fournisseurs, des quantités consommées par les différents publics, etc.).

LES DIFFICULTÉS POUR AGIR

- * Les habitudes alimentaires sont des **marqueurs sociaux et culturels forts qu'il peut être difficile de remettre en question**. Leur transformation demande donc du temps de la part des équipes salariées et un engagement volontariste de l'ensemble de la structure (direction et gouvernance) pour se pérenniser.
- * Certaines pratiques d'achats de **produits non locaux et au plus bas coût peuvent être privilégiées** par les établissements au vu de leurs budgets contraints et par les personnes accueillies au vu de leurs parcours de vie dans la grande précarité.
- * **Tous les établissements ne disposent pas de leur propre cuisine** et peuvent faire appel à des prestataires de restauration collective. L'engagement en matière d'alimentation durable peut néanmoins rester un critère de choix.
- * Au sein des structures d'hébergement/ logement peuvent coexister différentes modalités de préparation des repas (coin cuisine dans des studios individuels, espace cuisine partagé, salle de restauration collective), **toutes ne permettent pas de cuisiner soi-même, ce qui complique à la fois la sensibilisation des publics bénéficiaires et la mise en œuvre effective de bonnes pratiques**.
- * La **méconnaissance des solutions existantes** en matière d'alimentation peut rendre difficile le passage à l'action.

LES LEVIERS

LEVIERS TECHNIQUES

Les outils de sensibilisation aux enjeux d'une alimentation durable

- * **Boîte à outil** sur la transition écologique et la santé de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes.
- * **Veille réglementaire environnementale « alimentation durable » du CRDLA Transformation écologique** : mieux comprendre les réglementations qui s'imposent à ma structure pour mieux y répondre.

Structurer sa démarche d'approvisionnement alimentaire

- * Réaliser une veille sur le Projet Alimentaire Territorial de sa commune/son département.
- * **Labels Environnementaux de l'ADEME** catégorie « alimentation » : identification et analyse par l'ADEME des différents labels environnementaux existants.
- * Travailler en partenariat avec des acteurs locaux en s'orientant vers les épiceries sociales et solidaires et autres réseaux locaux (ex. : le **réseau VRAC**, le **Réseau Cocagne**, etc.).
- * Faire appel à des structures permettant de structurer la chaîne d'approvisionnement et de faciliter la mise en relation avec des producteurs locaux (ex. : **Réseau Manger Bio**, etc.).
- * Plateforme **Ma cantine** du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire : à destination des gestionnaires de restaurants collectifs et de leurs convives, elle propose des informations et un accompagnement dans la mise en œuvre des obligations de la loi Egalim et de la loi Climat et résilience.
- * Plateforme **« Mon Restau Responsable »** : créée par la Fondation pour la nature et l'homme et le réseau Restau'Co, cette plateforme permet d'évaluer ses pratiques et de définir des engagements dans sa gestion de la restauration collective.



MOBILITÉS

LES VULNÉRABILITÉS

- * L'augmentation du coût du carburant pénalise la mobilité des professionnels, des bénévoles et des publics précaires.
- * L'absence de transports en commun ou la mauvaise desserte des lieux (notamment en milieu rural) contraint à l'usage de la voiture individuelle alors même que son utilisation est de plus en plus contrainte pour répondre aux impératifs de la crise écologique.
- * La crise écologique implique une action de l'ensemble des acteurs. À ce titre, les structures qui ne s'engagent pas dans une transformation de leur modèle, notamment sur les enjeux de mobilités, sont moins résilientes face aux changements sociétaux qui en découlent, et doivent faire face à des évolutions (de comportements sociaux, réglementaires, etc.) qui s'imposent à elles (ex. : accès à des bénéficiaires qui n'ont pas de véhicule individuel, nouvelles réglementations, contrainte dans le renouvellement des flottes de véhicules, etc.). Cela peut engendrer des coûts supplémentaires (investissements, ressources humaines) pour les structures.

LES ADAPTATIONS À METTRE EN PLACE

Encourager les mobilités plus responsables

- * Communiquer sur l'offre de transport en commun lorsqu'elle existe (mise à disposition et/ou distribution des plans d'accès et des horaires à l'accueil).
- * Solliciter sa collectivité territoriale pour améliorer la desserte de la structure par les transports en commun et des voies cyclables sécurisées.
- * Inciter au covoiturage entre les publics accueillis (ex. : mise en relation, plateforme de co-voiturage sur le site internet de la structure, etc.).
- * Promouvoir les mobilités actives (marche, trottinette, vélo), quand cela est possible.

Réduire l'impact écologique lié à la mobilité des équipes salariées et bénévoles

- * Étudier les habitudes de transport des membres de l'équipe et engager une réflexion collective sur l'optimisation des déplacements, au regard de l'organisation de travail de la structure : ajustement des horaires aux horaires de transport en commun, mise en relation pour le co-voiturage, mutualisation des véhicules professionnels, etc.
- * Communiquer auprès des salarié·es sur les aides existantes concernant la mobilité durable : la prime à la conversion, le bonus écologique, etc.
- * Encourager les mobilités douces pour les équipes salariées dans la mesure du possible (ex. : mise en place d'un forfait mobilité durable, prêt de vélos, mise à disposition d'un abonnement à un service de vélopartage, création de garages à vélo, mise à disposition d'outils pour les petites réparations de vélo, etc.).
- * Investir (en achat ou en location) dans des flottes de vélos et/ou de véhicules décarbonés pour les déplacements des salarié·es.
- * Former les équipes salariées à l'écoconduite responsable permettant de réduire la pollution du véhicule et d'optimiser la consommation du carburant.

LES DIFFICULTÉS POUR AGIR

- * La méconnaissance des alternatives au transport en véhicule individuel peut limiter le passage à l'action, d'où l'importance de communiquer et de sensibiliser autant que possible les salarié·es, les bénévoles et les publics bénéficiaires aux alternatives plus douces.
- * Les solutions possibles en matière d'adaptation des moyens de transports sont à étudier au cas par cas, au regard des spécificités territoriales d'implantation des structures (milieu rural, zone urbaine mal desservie par les transports, distance entre la structure et les lieux d'habitation des personnes, etc.) mais aussi des impératifs liés à la prise en charge des personnes à mobilité réduite.
- * A fortiori dans les structures d'hébergement de très courte durée, les établissements ont peu de prise sur la mobilité de leurs publics bénéficiaires.
- * La mise en place de certaines actions pour favoriser la mobilité plus responsable ou répondre aux réglementations sur les mobilités (ex. : espaces de stationnement vélo, changement d'une flotte de véhicules, bornes de recharges pour véhicules électriques, etc.) peut constituer un coût important pour les structures, et peut aussi relever de la responsabilité de la collectivité pour des infrastructures présentes sur l'espace public.

LES LEVIERS

LEVIERS TECHNIQUES

- * Veille réglementaire environnementale « mobilités » du CRDLA Transformation écologique : mieux comprendre les réglementations qui s'imposent à ma structure pour mieux y répondre.

LEVIERS FINANCIERS

- * Aides d'État pour faciliter l'accès à une mobilité décarbonée pour les structures ou directement pour les équipes salariées :
 - * Réduction d'impôt sur les sociétés pour la mise à disposition d'une flotte de vélos à destination de ses équipes salariées.
 - * Bonus écologique pour accompagner à l'acquisition et à la location de véhicules peu polluants.
 - * La prime à la conversion pour favoriser l'acquisition de vélos électriques et de véhicules peu polluants si, dans le même temps, l'ancien véhicule diesel ou essence est mis au rebut.
 - * Le forfait mobilité durable : l'employeur peut prendre en charge les frais de transports personnels de ses équipes salariées lors de leur trajet domicile/travail si elles utilisent un moyen de transport alternatif à la voiture individuelle.
- * Se renseigner auprès de sa collectivité sur les aides complémentaires à ces dispositifs.
- * Programme Alvéole + : jusqu'en 2025, la Fédération des usagers de la bicyclette (FUB) finance entre 40 et 60% de la création de stationnements vélos sécurisés et accompagne sur la maîtrise d'ouvrage.

GRILLE RÉALISÉE EN PARTENARIAT AVEC



AIDE À DOMICILE

SOLIDARITÉS
SANTÉ

Service d'aide
et d'accompagnement à
domicile, service de soins
infirmiers à domicile, service
autonomie à domicile

Thématiques concernées en matière de vulnérabilités et d'adaptations potentielles face à la crise écologique pour les structures de l'aide à domicile



MÉTÉO/CLIMAT



MOBILITÉS



ALIMENTATION



CONSOMMATION



MÉTÉO/CLIMAT

LES VULNÉRABILITÉS

*L'augmentation du nombre d'événements climatiques extrêmes, en particulier les vagues de chaleur et canicules, **impacte doublement l'activité professionnelle des aides à domicile** : par la pénibilité accrue de leurs conditions de travail et par le renforcement nécessaire de leur vigilance quant aux conditions de vie des personnes vulnérables (restrictions d'accès à l'eau, températures très élevées dans les logements, etc.).

LES ADAPTATIONS À METTRE EN PLACE

Les adaptations à apporter en matière d'organisation du travail

- ***Adapter** autant que possible et en concertation avec l'ensemble des salarié-es et des publics bénéficiaires, **les modalités d'intervention à domicile en fonction des événements météorologiques et climatiques** (ex. : organiser des visites plus matinales en cas de fortes chaleurs, éviter les activités de ménage très physiques les jours de canicule, etc.).
- ***Mettre en place des actions concrètes pour tenir compte des événements climatiques** (ex. : fournir de l'eau en quantité suffisante aux salarié-es, mise en place d'un kit canicule, anticiper les rallongements de tournées en cas de routes inondées, etc.).

Les actions de sensibilisation

- ***Sensibiliser les équipes** aux conséquences du changement climatique, pour faciliter les évolutions organisationnelles adaptées aux besoins.
- ***Former les équipes salariées** à sensibiliser les personnes qu'elles accompagnent en cas de fortes chaleur (importance de l'hydratation, risque des efforts physiques trop intenses, bonnes pratiques pour maintenir leur logement le plus frais possible, etc.).

LES DIFFICULTÉS POUR AGIR

- ***Difficultés à reporter, limiter ou annuler des interventions** malgré les vulnérabilités notées.
- *Il n'existe pas de levier direct permettant aux salarié-es **d'atténuer les effets météorologiques au sein du logement des personnes**.

LES LEVIERS

LEVIERS TECHNIQUES

- *Structures de l'éducation à l'environnement : partenaires potentiels pour acculturer et sensibiliser les professionnel-les et publics bénéficiaires sur les enjeux de transition et les « bonnes pratiques » pour l'environnement.
- *Outils de sensibilisation : Atelier 2 tonnes, fresque du climat, l'atelier de l'adaptation, ou encore les agences régionales de santé pour les outils de sensibilisation canicule.
- *Les communes peuvent aussi mettre à disposition de leurs administré-es vulnérables des locaux collectifs climatisés lors des vigilances orange canicules.

SOLIDARITÉS
SANTÉ

MOBILITÉS

LES VULNÉRABILITÉS

- * L'usage de la voiture est intrinsèque à l'activité du secteur, du fait des déplacements des professionnel·les au domicile, en particulier dans des zones peu ou pas desservies par les transports en commun. Selon le Shift Project, chaque professionnel·le du secteur de l'autonomie parcourt plus de 9 200 km par an et par ETP dont 93 % en voiture individuelle. Ainsi, la crise écologique implique une action de l'ensemble des acteurs. À ce titre, **les structures qui ne s'engagent pas dans une transformation** de leur modèle, notamment sur les enjeux de mobilités, sont **moins résilientes face aux changements sociétaux** qui en découlent, et doivent faire face à des évolutions (de comportements sociaux, réglementaires, etc.) qui s'imposent à elles (ex. : accès à des bénéficiaires qui n'ont pas de véhicule individuel, nouvelles réglementations, contrainte dans le renouvellement des flottes de véhicules, etc.). **Cela peut engendrer des coûts supplémentaires** (investissements, ressources humaines) **pour les structures**.
- * La crise écologique incite à penser de nouvelles mobilités plus durables, d'autant plus que **l'augmentation du prix des carburants pèse fortement sur le budget des structures**.

LES ADAPTATIONS À METTRE EN PLACE

Réduire l'impact écologique lié à la mobilité des équipes

- * **Étudier les habitudes de déplacement des équipes et revoir l'organisation du travail pour optimiser les tournées des salarié·es**, en les associant à ces évolutions voire en constituant des équipes plus autonomes par zone géographique (ex. : optimisation des parcours pour réduire les temps et distances de trajets entre domicile des salarié·es et domiciles des publics bénéficiaires, révision des plannings, encourager l'usage des transports en commun si possible, etc.). Travailler la question des mobilités des salarié·es peut être un puissant levier d'attractivité dans ce secteur qui peine à recruter.

- * **Favoriser le développement des mobilités actives ou collectives, lorsque c'est possible** (ex. : mettre à disposition des vélo-cargos pour les livraisons ou les tournées à domicile, favoriser l'usage partagé des véhicules entre salarié·es travaillant sur des plages horaires différentes voire entre structures d'un même territoire.

- * **Investir dans un parc automobile plus durable** (contrat de location longue durée avec un concessionnaire de voitures électriques/hybrides, achat de véhicules décarbonés pour les salarié·es, etc.).

- * **Former les équipes salariées à l'écoconduite responsable** permettant de réduire la pollution du véhicule et d'optimiser la consommation du carburant.

Réduire l'impact écologique des déplacements domicile-travail

- * **Communiquer auprès des salarié·es sur les aides existantes concernant la mobilité durable** pour leur(s) moyen(s) de transport personnel : la prime à la conversion, le bonus écologique, etc.
- * **Encourager les mobilités douces** auprès des équipes salariées et bénévoles, dans la mesure du possible (ex. : mise en place d'un forfait « mobilité durable », prêt de vélos, mise à disposition d'un abonnement à un service de vélopartage, création de garages à vélo sécurisés, mise à disposition d'outils pour les petites réparations de vélo, etc.).
- * **Prévoir des infrastructures adaptées aux mobilités actives dans la structure** (ex : mettre à disposition des places de stationnement pour les vélos, des bornes électriques pour les véhicules, etc.).
- * **Permettre aux salarié·es d'utiliser les véhicules de service électriques ou hybrides** de la structure comme voiture de fonction.

LES DIFFICULTÉS POUR AGIR

- * **Le sous-financement structurel des services permet difficilement d'investir sur les mobilités décarbonées**. La mise en place de ces actions pour favoriser la mobilité douce ou répondre aux réglementations sur les mobilités (ex. : espaces de stationnement vélo, changement d'une flotte de véhicules, bornes de recharges pour véhicules électriques, etc.) peuvent constituer un coût important pour les structures.

- * Les solutions possibles en matière d'adaptation des moyens de transports sont à **étudier au cas par cas**, au regard des spécificités territoriales d'implantation des structures (milieu rural, zone urbaine mal desservie par les transports en commun, distance entre la structure et les lieux d'intervention à domicile, etc.) mais aussi des **impératifs liés à la prise en charge des personnes à mobilité réduite**.

- * **La méconnaissance des alternatives au transport en véhicule individuel** et des réglementations en vigueur peut limiter le passage à l'action, d'où l'importance de communiquer et de sensibiliser les salarié·es, les bénévoles des gouvernances ainsi que les personnes aidées et leurs familles dès l'accueil.

LES LEVIERS

LEVIERS TECHNIQUES

- * **Veille réglementaire environnementale « mobilités » du CRDLA Transformation écologique** : mieux comprendre les réglementations qui s'imposent à ma structure pour mieux y répondre.
- * **Fiches Leviers/Actions du Shift Project pour décarboner le secteur de l'autonomie**.

LEVIERS FINANCIERS

- * Aides d'État pour faciliter l'accès à une mobilité décarbonée pour les structures ou directement pour les équipes salariées :
 - * **Réduction d'impôt sur les sociétés pour la mise à disposition d'une flotte de vélos** à destination de ses salarié·es.
 - * **Bonus écologique** pour accompagner l'acquisition et la location de véhicules peu polluants.
 - * **Prime à la conversion** pour favoriser l'acquisition de vélos électriques et de véhicules peu polluants si, dans le même temps, l'ancien véhicule diesel ou essence est mis au rebut.
 - * **Forfait mobilité durable** : l'employeur peut prendre en charge les frais de transports personnels de ses salarié·es lors de leur trajet domicile/travail s'ils utilisent un moyen de transport alternatif à la voiture individuelle.
- * Se renseigner auprès de sa collectivité sur les aides complémentaires à ces dispositifs (ex. : plusieurs Conseils départementaux financent des flottes mutualisées de véhicules bas carbone pour les services d'aide à domicile de leur territoire).



ALIMENTATION

LES VULNÉRABILITÉS

- * Concilier les impératifs alimentaires et nutritionnels de publics vulnérables et le nouveau cadre réglementaire de la restauration collective **peut impacter le budget des structures concernées et nécessiter de revoir leurs chaînes d'approvisionnement, leurs choix de prestataires**, etc. En particulier, depuis 2024, la restauration collective doit composer les repas avec 50% de produits dits durables, dont 20% issus de l'agriculture biologique.
- * **L'accès à une alimentation de qualité pour toutes et tous est un enjeu aussi écologique que sanitaire**, particulièrement s'agissant des personnes âgées plus vulnérables à la dénutrition.

LES ADAPTATIONS À METTRE EN PLACE

Sensibiliser les équipes et les bénéficiaires à une consommation alimentaire responsable

- * Lorsqu'il existe un service de portage de repas à domicile, **faire de l'engagement en matière d'alimentation durable un critère de sélection du prestataire et un argument de qualité**.
- * **Sensibiliser les personnes** accompagnées et leurs proches aidants **aux enjeux d'une alimentation durable, de qualité et de saison**.
- * Lorsque c'est possible, **diminuer l'usage du plastique à usage unique** sur l'emballage des plateaux repas et faire le choix de contenants réemployables ou au moins recyclables.

LES DIFFICULTÉS POUR AGIR

- * **Les habitudes alimentaires sont des marqueurs sociaux, culturels et générationnels forts** qu'il peut être difficile, voire déstabilisant, de remettre en question chez certaines personnes, publics bénéficiaires comme professionnels.
- * S'approvisionner en produits locaux, de saison, issus de l'agriculture biologique peut représenter un **investissement financier et organisationnel important**, que toutes les personnes accompagnées ne peuvent pas se permettre.

LES LEVIERS

LEVIERS TECHNIQUES

Les outils de sensibilisation aux enjeux d'une alimentation durable

- * **Veille réglementaire environnementale « alimentation durable » du CRDLA Transformation écologique** : mieux comprendre les réglementations qui s'imposent à ma structure pour mieux y répondre.

Structurer sa démarche d'approvisionnement alimentaire

- * Réaliser une veille sur le Projet Alimentaire Territorial de sa commune/son département.
- * **Labels Environnementaux de l'ADEME** catégorie « alimentation » : identification et analyse par l'ADEME des différents labels environnementaux existants.
- * Travailler en partenariat avec des acteurs locaux en s'orientant vers les épiceries sociales et solidaires et autres réseaux locaux (ex. : le **réseau VRAC**, le **Réseau Cocagne**, etc.).
- * Plateforme **Ma cantine** du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire : à destination des gestionnaires de restaurants collectifs et de leurs convives, elle propose des informations et un accompagnement dans la mise en œuvre des obligations de la loi Egalim et de la loi Climat et résilience.
- * Plateforme « **Mon Restau Responsable** » : créée par la Fondation pour la nature et l'homme et le réseau Restau'Co, cette plateforme permet d'évaluer ses pratiques et de définir des engagements dans sa gestion de la restauration collective.





CONSUMMATION

LES VULNÉRABILITÉS

- * L'usage des produits d'entretien disponibles au domicile des personnes **expose les professionnel·les à des détergents potentiellement nocifs pour l'environnement et leur santé.**
- * **L'inflation et l'augmentation du coût de nombreuses matières premières** pèsent sur les budgets contraints des structures et incitent à repenser les pratiques d'achat.

LES ADAPTATIONS À METTRE EN PLACE

Limiter les achats à l'échelle de la structure

- * **Questionner l'ensemble des achats de l'établissement et les réduire quand c'est possible** (ex. : réaliser un état des lieux des achats et des fournisseurs, envisager la location de matériel, la mutualisation, l'achat de biens issus du réemploi, etc.).
- * **Mettre en place une plateforme de mutualisation des achats** entre plusieurs établissements d'une même région/département.

Structurer une démarche d'achat responsable et favoriser l'achat de produits plus durables

- * **Réaliser une charte des achats responsables** à l'échelle de la structure en intégrant des critères environnementaux (ex. : proportion d'éléments issus du réemploi, périmètre géographique fixé, critères de durabilité, de réparabilité, etc.).
- * **Favoriser l'équipement en matériel issu du réemploi** dans la mesure du possible.
- * Lorsque les produits sont fournis par la structure, **privilégier autant que possible l'usage de produits d'entretien écolabellisés** (ex. : NF Environnement ou l'éco-label Européen, etc.), **former le personnel d'entretien** à l'utilisation de ces produits et l'associer dans leur choix.
- * **Sensibiliser les publics bénéficiaires et leurs aidant·es** à procéder à l'achat de produits écolabellisés pour favoriser leur bien-être et leur santé, ainsi que ceux du personnel intervenant à leur domicile.

LES DIFFICULTÉS POUR AGIR

- * **La mise en place d'une politique d'achat responsable relève avant tout d'une action volontariste de la direction d'une structure.** Cela nécessite également d'être pilotée et de mobiliser l'ensemble des personnes concernées (salarié·es et publics bénéficiaires).
- * **La méconnaissance des solutions existantes,** en particulier des offres de matériel issu du réemploi.
- * **L'écoconception du matériel médical n'est pas toujours possible,** faute d'opérateurs adaptés.
- * **Les produits d'entretiens écolabellisés sont parfois plus coûteux,** ce qui peut être un frein aussi bien pour les structures que pour les particuliers qui les mettent à disposition des professionnel·les.

LES LEVIERS

LEVIERS TECHNIQUES

Labellisation

- * **Labels environnementaux de l'ADEME** catégorie « entretien et nettoyage » : identification et analyse par l'ADEME des différents labels environnementaux existants.

Réemploi

- * **Carteco**, la carte des structures de l'ESS qui font la transition écologique : identifier des structures du réemploi sur son territoire.
- * Plateformes d'achats de matériel de seconde main (ex. : le **Réseau Envie Autonomie** pour du matériel médical).
- * **L'UNADERE** permet la mutualisation des achats pour les structures de l'ESS sur un très grand nombre d'équipements, services et consommables, notamment pour la mobilité.
- * Consulter les offres de plateforme de centrale d'achat (**UGAP, RESAH**, etc.) concernant la location de véhicules et/ou de vélos de courte, moyenne et longue durées.

GRILLE RÉALISÉE EN
PARTENARIAT AVEC

